Nº 13-604-M au catalogue — Nº 73
ISSN 1707-1844
ISBN 978-0-660-21498-6

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

L'économie souterraine au Canada, de 1992 à 2011

par Charles Morissette
Division des comptes économiques nationaux

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 13-604-M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Table des matières

Remerciements 4
Acronymes 5
1 Introduction 6
2 Définition et portée de l'étude 6
3 Méthodologie et sources de données 10
4 Résultats 14
5 Conclusion et travaux à venir 19
Annexe A – Économie souterraine – Tableaux statistiques 20
Annexe B – Indicateurs connexes 29
Annexe C – Méthodologies particulières 31
Bibliographie 59

Remerciements

La présente étude a été rédigée par Charles Morissette, Division des comptes économiques nationaux, Statistique Canada.

La production de ce rapport n'aurait pas été possible sans le soutien du personnel de la Division des comptes économiques nationaux, dirigée par James Tebrake, directeur général de la Direction des comptes macroéconomiques. L'étude a été financée grâce à un partenariat avec l'Agence de revenu du Canada (ARC).

L'auteur souhaite remercier Lidia Dobrotescu, gestionnaire de projet à l'ARC, de même que l'équipe de projet de l'ARC pour les commentaires qu'ils ont fournis à la lecture des versions antérieures du rapport. Bon nombre de personnes de la Division des comptes économiques nationaux ont participé à divers stades de la réalisation du rapport. Emmanuel Manolikakis, Conrad Barber-Dueck, Jackie Maisonneuve, Cynthia Haggar-Guenette, Michel Chevalier, Demi Kotsovos, Terrence Martin, Christopher Rocco, Éric Desjardins, Chris van Millingen et Jean-Gaston Gingras ont formulé des commentaires et fourni des renseignements importants tout au long du projet. Danielle Schyle, l'adjointe technique, a offert son soutien de manière constante et efficace. Le travail d'Anne-Marie Bridger et Rob Puchyr a rendu possible la publication du rapport selon les normes de Statistique Canada.

En dernier lieu, l'auteur souhaite remercier tout spécialement Chris Jackson, directeur adjoint de la Division des comptes économiques nationaux, pour ses commentaires, ses suggestions et son soutien aux divers stades du projet. Son travail acharné pendant le projet a eu un effet appréciable sur la qualité et l'utilité d'ensemble du rapport.

Acronymes

ACD	Association canadienne des distillateurs
ARC	Agence de revenu du Canada
CANSIM	Base de données socioéconomiques de Statistique Canada
DCEN	Division des comptes économiques nationaux
EDM	Enquête sur les dépenses des ménages
ENO	Économie non observée
ERRP	Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants
ES	Économie souterraine
ESUTC	Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada
IPC	Indice des prix à la consommation
LCBO	Régis des alcools de l'Ontario
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
PIB	Produit intérieur brut
RE	Registre des entreprises
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCN	Système de comptabilité nationale
SCNC	Système de comptabilité nationale du Canada
SCIAN 2007	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (2007)
T1	Déclaration fiscale des entreprises non-incorporées au Canada
T2	Déclaration fiscale des entreprises incorporées au Canada
TPS	Taxe sur les produits et services
TVH	Taxe de vente harmonisé

1 Introduction

L'étude de l'économie souterraine a pour objet de fournir des renseignements sur l'ampleur et les sources de l'activité économique souterraine au Canada. Un autre point d'intérêt concerne l'incidence de ce type d'activité sur la mesure du produit intérieur brut (PIB) du Canada tel que publié.

Mesurer l'économie souterraine n'est pas chose nouvelle à Statistique Canada. La première étude du sujet a été menée par Berger (1986)[1]; elle a été suivie des travaux de Gervais (1994)[2], de Terefe, Barber-Dueck et Lamontagne (2011)[3] et de Morissette (2012)[4]. La présente étude s'inscrit dans la foulée de ces travaux et s'appuie dans une large mesure sur eux, en particulier ceux de Gervais (1994) et de Terefe, Barber-Dueck et Lamontagne (2011).

La présente étude est comparable pour une bonne part à celle de septembre 2012, qui portait sur la période allant de 1992 à 2009. Nous y avons incorporé les définitions et les classifications révisées qui sont utilisées aux fins du Système de comptabilité nationale Canadien (SCNC) et qui ont été mises de l'avant en octobre 2012. Les résultats présentent en outre une plus grande actualité, car ils vont de 1992 à 2011. Enfin, l'étude comprend une mesure du volume de l'activité économique souterraine.

Le lecteur doit faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats de l'étude. D'abord, les estimations présentées correspondent aux bornes supérieures. De manière à déterminer ces bornes, des hypothèses ont été formulées en vue d'estimer l'ampleur maximale que pourraient atteindre les activités souterraines en sus de la portion déjà incluse dans le calcul du PIB selon les méthodes classiques. Ensuite, en raison de la nature même des activités souterraines, il est difficile d'obtenir des renseignements à leur sujet, de sorte que les estimations doivent forcément reposer sur des hypothèses, sur des données indicatives incertaines et sur différentes méthodes de mesure indirecte. Enfin, le PIB officiel comporte déjà certains ajustements implicites ou explicites au titre de l'activité économique souterraine[5]. Tout cela fait en sorte qu'il n'est pas possible de simplement ajouter les estimations calculées dans cette étude au PIB officiel pour obtenir une mesure du PIB englobant l'activité économique souterraine.

Le rapport est organisé comme suit. La section 2 comprend la définition et la portée de l'étude. La section 3 traite des sources de données et de la méthodologie. La section 4 présente les résultats des agrégations du PIB au regard des comptes des dépenses, des revenus et des industries pour certaines années à l'intérieur de la période allant de 1992 à 2011 (les données relatives à toutes les années sont disponibles sur demande). Le rapport se termine par un sommaire et des recommandations concernant les travaux à venir. Les annexes comprennent différents tableaux statistiques ainsi qu'un exposé détaillé de la méthodologie.

2 Définition et portée de l'étude

Dans le *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, les cinq groupes d'activités qui sont désignés collectivement sous le terme d'« économie non observée » (ENO) sont : 1) les activités cachées ou souterraines; 2) les activités illégales; 3) les activités informelles; 4) les activités entreprises par les ménages pour leur propre usage final; 5) les activités qui ne peuvent être observées en raison des carences du dispositif de collecte des données de base (voir le graphique 1)[6].

La portée de la présente étude se limite aux activités productives dites « marchandes » dans certains segments du secteur caché, du secteur illégal et du secteur informel de l'économie (qui correspondent aux zones ombrées du graphique 1). Une partie de la production illégale et l'ensemble de la production des ménages pour leur propre usage final ne sont pas inclus dans les estimations. On n'abordera pas non plus les problèmes statistiques liés aux carences du dispositif de collecte des données de base.

1. Berger, Seymour, 1986, « L'économie non recensée: concepts, méthodes et estimations préliminaires pour le Canada, 1981 », *Revue statistique du Canada*, Ottawa (Ontario).
2. Gervais, Gylliane, 1994, *La dimension de l'économie souterraine au Canada*, Statistique Canada, produit nº 13 603 MPF au catalogue, nº 1994002, de Statistique Canada, Ottawa (Ontario).
3. Terefe, Barber-Dueck et Lamontagne, 2011, *Estimation de l'économie clandestine au Canada, de 1992 à 2008*, Statistique Canada, Division des comptes des revenus et des dépenses, Ottawa (Ontario).
4. Morissette, Charles, 2012, « L'économie souterraine au Canada, 1992 à 2009 », *Le Quotidien*, Statistique Canada, 21 septembre 2012, Ottawa (Ontario).
5. Les comptes comprennent un ajustement explicite à l'égard d'une partie de l'activité souterraine (p. ex. la contrebande de tabac); d'autres activités peuvent être incluses implicitement par suite des ajustements compensateurs apportés aux comptes.
6. *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, Organisation de coopération et de développement économiques, Fonds monétaire international, Organisation internationale du Travail et CIS STAT, 2002.

Graphique 1 Économie non observée et économie souterraine

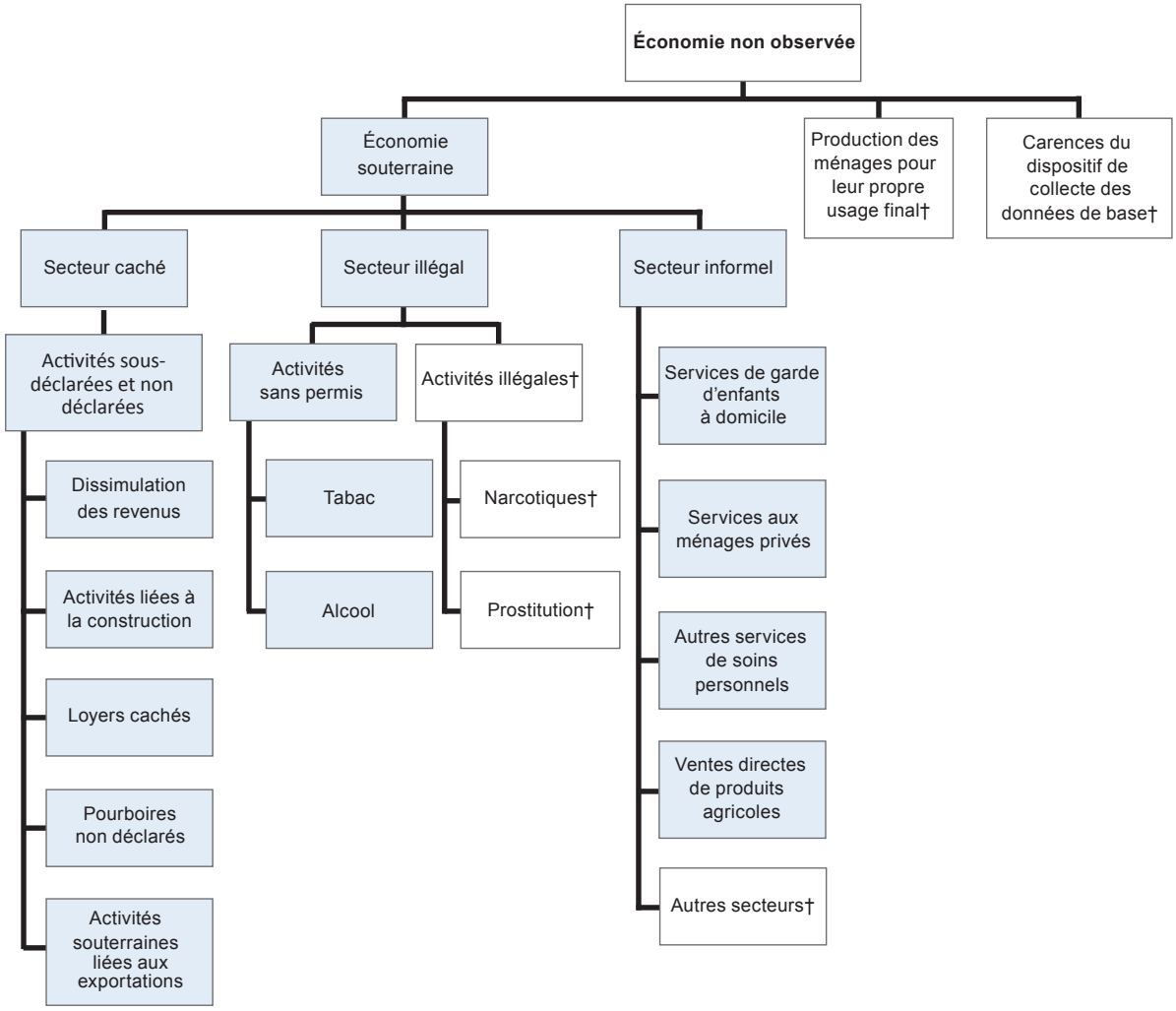

Notes :
Trois des cinq secteurs de l'Économie non observée (ENO), le secteur caché, le secteur illégal et le secteur informel forment l'économie souterraine.
Les cases indiquées avec une dague (†) représentent les catégories de l'ENO qui ne font pas partie de la portée de l'étude. Ces catégories sont la production des ménages pour leur propre usage final, les carences du dispositif de collecte des données de base, les activités illégales, les narcotiques, la prostitution, et les autres secteurs.

Source : Statistique Canada.

2.1 Secteur caché

Le secteur caché (également désigné par l'expression « production souterraine » dans le Manuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) englobe les « activités qui sont productives et légales, mais délibérément soustraites au regard des pouvoirs publics »[7], généralement pour les raisons suivantes :

- éviter le paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée ou d'autres impôts;
- éviter le paiement des cotisations de sécurité sociale;
- ne pas avoir à respecter certaines normes légales : salaire minimum, horaire maximal, normes en matière de sécurité ou de santé, etc.;
- se soustraire à certaines procédures administratives, comme le fait de remplir des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs.

7. Ibid., p. 14.

Le secteur caché comprend la production non déclarée et la production sous-déclarée, cette dernière pouvant consister soit en une sous-déclaration des revenus (ou de la production brute), soit en une surdéclaration des coûts (ou des intrants intermédiaires) dans le but de donner lieu à une sous-évaluation des bénéfices (ou de la valeur ajoutée) par les autorités ou les organismes statistiques. C'est ce que l'on appelle la dissimulation de revenus. La non-déclaration signifie quant à elle que les revenus, les coûts et les bénéfices ne sont carrément pas déclarés.

Au Canada, le secteur caché comprend la dissimulation de revenus, les activités liées à la construction, les loyers cachés, les pourboires non déclarés et les activités souterraines liées aux exportations.

2.2 Secteur illégal

Le secteur illégal comprend la production illégale de biens et de services, c'est-à-dire les biens et services dont la production, la vente, la distribution ou la simple possession sont interdites par la loi, ainsi que les activités productives qui sont habituellement légales, mais qui cessent de l'être lorsqu'elles sont menées par des producteurs non autorisés ou ne détenant pas de permis.

Les catégories générales de production illégale suivantes sont fondées sur le classement établi par Blades (1983)[8]:

- la production et la distribution de biens illégaux, comme des stupéfiants ou des produits pornographiques interdits;
- la production de services illégaux, comme la prostitution (dans les pays où les services en question sont bel et bien illégaux);
- les activités de production habituellement légales, mais qui deviennent illégales dès lors qu'elles sont exercées par des producteurs non autorisés, comme l'exercice de la médecine, l'organisation de jeux d'argent ou la production d'alcool sans permis en bonne et due forme;
- le braconnage, par exemple la pêche, la chasse et l'abattage d'arbres sans autorisation;
- la production et la vente de contrefaçons, comme des montres et tout autre produit vendu sous une fausse marque, ainsi que la reproduction non autorisée d'œuvres artistiques originales, ce qui inclut par exemple les logiciels, les disques compacts (CD) et les vidéos;
- la contrebande de gros et de détail, notamment de tabac, d'armes, d'alcool, de produits alimentaires et de personnes;
- le recel de biens volés;
- la corruption;
- le blanchiment de capitaux.

Les activités sans permis sont des activités productives qui sont habituellement légales, mais qui deviennent illégales lorsqu'elles sont menées par des producteurs non autorisés. La présente étude prend en compte la fabrication, la vente et l'importation (contrebande) illégales d'alcool et de tabac, qui constituent les deux principales formes d'activités sans permis au Canada.

Les activités illégales comprennent la production de biens et de services dont la vente, la distribution ou la simple possession sont interdites par la loi, par exemple la production et la vente de narcotiques. On ne cherche pas dans la présente étude à mesurer les activités interdites par la loi, étant donné la difficulté qu'il y a à trouver des sources de données fiables à leur sujet.

8. Blades, D. W., 1983, « Crime: What Should Be Included in the National Accounts and What Difference Would It Make », *The Economics of the Shadow Economy*, Proceedings of the International Conference on the Economics of Shadow Economy, University of Bielefeld, Series in Contemporary Economics, vol. 15.

2.3 Secteur informel

Le secteur informel se compose des activités de production informelles liées à des établissements qui ne sont pas enregistrés auprès des autorités fiscales ou de la sécurité sociale. Par conséquent, ces établissements sont généralement absents des bases de sondage des organismes statistiques, comme le Registre des entreprises (RE) utilisé par Statistique Canada[9,10]. Les entités que l'on retrouve dans ce secteur sont notamment des entreprises non constituées en société qui mènent leurs activités en toute légalité à titre d'établissements non enregistrés de travailleurs autonomes, qui peuvent compter ou non des employés informels.

Les activités de production informelles prises en compte ici sont les services de garde d'enfants à domicile, les services aux ménages privés, les autres services de soins personnels et les ventes directes de produits agricoles. Même si les dépenses des ménages à l'égard de ces services sont probablement prises en compte dans l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) et reflétées dans le PIB en termes de dépenses, on estime que le revenu tiré de ces activités pourrait potentiellement être absent du volet « revenus » du PIB.

Les estimations des ventes directes de produits agricoles reflètent le revenu non déclaré qui est tiré des ventes de produits agricoles, comme des fruits, des légumes, des œufs et du miel, effectuées directement aux consommateurs par des particuliers installés sur le bord de la route ou dans des kiosques temporaires. Ce revenu est susceptible de ne pas être pris en compte dans la composante du revenu de l'industrie du commerce de détail ou d'être inclus implicitement ailleurs par voie d'ajustement compensateur dans les comptes nationaux. Les dépenses à l'égard de ces produits sont prises en compte dans l'EDM et figurent dans les chiffres publiés du PIB.

La présente étude n'englobe pas les entreprises ou les établissements actifs dans d'autres industries sans être enregistrés auprès des autorités fiscales ou de la sécurité sociale. Il se pourrait certes que des activités souterraines soient menées dans ces industries, mais celles-ci sont néanmoins exclues jusqu'à ce que des recherches plus poussées permettent de déterminer l'ampleur de ces activités productives manquantes.

2.4 Production des ménages pour leur propre usage final

La production des ménages pour leur propre usage final s'entend des activités productives qui se traduisent par la consommation de biens et de services par les ménages qui les produisent.

Tous les biens produits par les ménages pour leur propre compte sont compris dans le domaine de la production du SCNC; toutefois, dans la pratique, seuls les aliments produits par les agriculteurs pour leur propre consommation sont inclus au Canada. Pour leur part, les services produits par les ménages (par exemple, le nettoyage ou la lessive) ne sont pas inclus dans le domaine de la production, sauf la location pour compte propre, où il existe déjà une méthode de mesure. Le loyer imputé des logements occupés par leur propriétaire est reflété dans le PIB officiel mais n'est pas pris en compte dans la présente étude.

2.5 Carences du dispositif de collecte des données de base

L'expression « dispositif de collecte des données de base » est utilisée pour décrire l'infrastructure statistique et les procédures d'enquête permettant la collecte et le traitement des données économiques de base.

Les responsables du Système de comptabilité nationale Canadien (SCNC) et des programmes qui l'alimentent à Statistique Canada ont élaboré un large éventail de méthodes et de procédures visant à combler les déficiences qui entourent la collecte des données de base. Les sources de données de Statistique Canada, qu'il s'agisse d'enquêtes ou de formulaires administratifs, sont assorties d'un processus d'assurance de la qualité ayant pour but de surveiller étroitement – et d'ajuster lorsque besoin est – l'échantillonnage des données et les bases de sondage, de faire un suivi rigoureux des enquêtes et de procéder à des contrôles de validation à l'égard de toutes les réponses afin de garantir l'exactitude et la cohérence des données.

9. Le RE est un répertoire de données qui rend compte de la population des entreprises au Canada et qui sert principalement à fournir des bases pour toutes les enquêtes économiques de Statistique Canada. Seules y figurent les entreprises auxquelles l'Agence du revenu du Canada a attribué un numéro d'entreprise. Pour de plus amples renseignements, se reporter au document *Définitions et concepts utilisés par le Registre des entreprises, Division du Registre des entreprises*, Statistique Canada, 13 février 2009.
10. Au Canada, les petites entreprises dont le revenu imposable total avant déduction des dépenses n'a pas dépassé 30 000 $ au cours des quatre derniers trimestres civils et n'a jamais dépassé ce montant au cours d'un trimestre civil n'ont pas à percevoir la TPS/TVH auprès des consommateurs.

Une fois apportés les changements requis à des fins de concordance avec les concepts de la comptabilité nationale, ces ensembles de données sont utilisés lors du processus de compilation des comptes nationaux. Lorsque ces données de base sont inadaptées, on comble les lacunes des données et on pallie les incohérences à l'aide de méthodes de compilation indirecte qui modélisent les données manquantes à partir de données connexes – des indicateurs – et qui appliquent les identités comptables.

Considérant les différentes étapes de vérification, d'intégration et de rapprochement des données exécutées dans le système statistique, cette source d'erreur de mesure n'est pas jugée significative et n'est pas prise en compte dans cette étude.

3 Méthodologie et sources de données

3.1 Méthodes de mesure générales

Le Manuel de l'OCDE propose quatre grandes méthodes pour mesurer l'économie non observée :

- estimation de la borne supérieure;
- enquêtes spéciales et autres données complémentaires;
- confrontation des données et analyse des incohérences;
- méthodes de macro-modélisation.

La **méthode d'estimation de la borne supérieure** est utilisée dans certaines études de Statistique Canada[11]. Ainsi que cela est mentionné dans le Manuel de l'OCDE, cette méthode consiste essentiellement « à étudier systématiquement, pour chaque composante du PIB, la valeur maximale possible que peuvent atteindre les activités de l'ENO et d'additionner les résultats pour obtenir une borne supérieure. Cette procédure peut être appliquée au PIB calculé selon l'optique des dépenses, l'optique du revenu ou l'optique de la production, ou les trois à la fois.»[12] Cette méthode pourrait être utilisée, par exemple, à l'égard des services de garde d'enfants : à partir du nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans et de la proportion de familles faisant appel à des services de garde d'enfants, il est possible d'estimer la borne supérieure des dépenses relatives aux services de garde d'enfants.

Une autre méthode repose sur l'utilisation d'**enquêtes spéciales (ou « ad hoc ») et d'autres données complémentaires**. On précise dans le Manuel de l'OCDE que ces enquêtes « ne font pas partie du dispositif de collecte des données de base. Elles peuvent prendre des formes très diverses : enquêtes spécifiques sur les dépenses, le revenu, la main-d'œuvre ou l'emploi du temps, ou enquêtes d'opinion. Elles peuvent être conçues pour cibler tout ou partie des zones problématiques de l'ENO – production souterraine, illégale, production du secteur informel ou production des ménages pour leur propre consommation finale. Elles peuvent être conduites par l'office statistique national ou par d'autres services administratifs, et notamment par l'administration fiscale sous forme de contrôles par sondage.»[13] Ainsi, dans la présente étude, nous examinons des fichiers de vérification fiscale, dont l'information est comparée aux données d'enquête et aux revenus et dépenses inscrits dans les déclarations de revenus. L'une des difficultés que présente cette méthode tient au fait que les différentes sources d'information ne sont pas toujours comparables, de sorte que les écarts observés peuvent être simplement attribuables à des erreurs de déclaration plutôt qu'à des activités économiques souterraines.

Une troisième méthode proposée dans le Manuel de l'OCDE fait intervenir la **confrontation de données** et l'**analyse des écarts** (ou « divergences »). Dans son manuel, l'OCDE souligne que la confrontation de données provenant de différentes sources fait partie intégrante de la compilation des comptes nationaux. Le Manuel donne aussi des exemples de confrontations de données[14], de telles confrontations étant effectuées dans le cadre du processus de production normal du SCNC :

11. Gervais, Gylliane, 1994, *La dimension de l'économie souterraine au Canada*, Statistique Canada, produit nº 13 603 MPF au catalogue, nº 1994002 de Statistique Canada, Ottawa (Ontario); Statistique Canada, 2011, *Estimating the Underground Economy in Canada, 1998-2008*.
12. *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, Organisation de coopération et de développement économiques, Fonds monétaire international, Organisation internationale du Travail et CIS STAT, 2002, p. 61.
13 Ibid., p. 66.
14 Ibid., p. 57.

- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises contre données fiscales; salaires versés contre impôts prélevés; ventes de biens et de services assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) contre TVA perçue; production contre impôts sur la production;
- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises concernant la production de produits de base contre données tirées d'enquêtes auprès des entreprises concernant les achats de produits de base; ressources en biens et services contre emplois de ces biens et services;
- données issues d'enquêtes sur les dépenses contre données issues d'enquêtes sur le commerce de détail; dépenses des ménages contre commerce de détail;
- données provenant d'enquêtes sur les dépenses contre données fiscales ou données sur les revenus; dépenses des ménages contre revenu disponible;
- données tirées d'enquêtes auprès des entreprises contre données tirées d'enquêtes sur la population active; emplois de la main-d'œuvre contre ressources en main-d'œuvre; chiffre d'affaires, valeur ajoutée, consommation intermédiaire, etc. contre emplois de la main-d'œuvre.

Les **méthodes de macro-modélisation** sont commentées au chapitre 12 du Manuel de l'OCDE, mais elles ne sont pas recommandées lorsque l'on veut procéder à une mesure exacte de l'économie souterraine ou non observée. Selon l'OCDE, ces méthodes ne mesurent pas correctement l'activité souterraine et produisent des résultats très divergents selon les hypothèses utilisées.[15]

3.2 Aperçu de la méthode d'estimation du SCNC

La présente étude fait appel à chacune des trois premières méthodes de mesure mentionnées précédemment. La méthode d'estimation de la borne supérieure est utilisée pour la plupart des estimations relatives aux activités économiques souterraines qui sont rattachées aux dépenses des ménages et à la construction. La méthode fondée sur le recours à des données complémentaires sert à effectuer les estimations relatives à l'alcool et au tabac, de même qu'à affiner les estimations lorsque la chose est possible et à fournir des renseignements concernant les imputations aux industries. Enfin, la confrontation des données permet de disposer d'indicateurs additionnels sur la distribution des activités économiques souterraines entre industries.

Avant d'expliquer l'approche qui sert à mesurer le PIB imputable à l'activité économique souterraine, résumons les trois méthodes de mesure du PIB. La méthode fondée sur les dépenses finales consiste à faire la somme des dépenses finales en biens et en services (dépenses finales des ménages et des administrations publiques, investissements des entreprises et exportations nettes), et la méthode fondée sur les revenus, à faire la somme des revenus des facteurs (rémunération des employés, excédent d'exploitation brut et revenu mixte) engendrés dans le cadre du processus de production et des impôts nets sur les produits et sur la production. Enfin, dans la méthode fondée sur les industries, ou sur la valeur ajoutée, on mesure la production totale de chaque industrie, puis on soustrait le coût des intrants intermédiaires; la somme obtenue pour l'ensemble des industries correspond au PIB aux prix de base, auquel on ajoutera les impôts, après déduction des subventions au titre des produits, pour obtenir le PIB aux prix du marché.

Parmi ces méthodes, la plus simple pour estimer les activités économiques souterraines au Canada est la première, où l'on examine les dépenses finales des différents secteurs de l'économie, soit les ménages, les sociétés, les administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les non-résidents. Aux fins de la présente étude, on fait l'hypothèse que les dépenses finales des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages ne sont pas sous-déclarées. Pour ce qui est des autres secteurs, la plupart des estimations font appel à la méthode de la borne supérieure (de plus amples renseignements à ce sujet sont présentés à l'annexe C). Dans le secteur des ménages, des méthodologies particulières sont utilisées en ce qui touche la consommation finale de tabac et d'alcool ainsi que les pourboires et les loyers, et l'on emploie une approche d'estimation de la borne supérieure pour les autres biens et services achetés par les ménages. Dans ce contexte, on parlera de dissimulation de revenus pour désigner les activités économiques souterraines.

15. Ibid., p. 209.

La méthode de la borne supérieure est également utilisée à l'égard de la formation brute de capital fixe[16] dans le secteur des sociétés. La construction résidentielle est considérée comme la seule activité d'investissement qui soit sujette aux transactions souterraines. Dans le secteur des non-résidents, les estimations des exportations assimilables à l'économie souterraine reposent sur des hypothèses relatives à la borne supérieure et celles des importations, qui font l'objet d'une déduction dans le calcul du PIB, sur une approche d'estimation de la borne inférieure. Concernant les composantes de la demande finale à l'égard desquelles on suppose, dans la présente étude, qu'il n'y a pas d'activités économiques souterraines (p. ex. organismes sans but lucratif et administrations publiques), le fait est que de telles activités pourraient exister, mais l'hypothèse retenue est que, le cas échéant, ces activités seraient négligeables.

Le PIB imputable à l'activité économique souterraine selon la méthode fondée sur les revenus est étalonnée en fonction des estimations selon la méthode fondée sur les dépenses, et les revenus sont répartis entre les salaires, l'excédent et le revenu mixte conformément aux hypothèses présentées à l'annexe C. Il est à noter que l'hypothèse concernant le rendement du travail au sein de l'économie souterraine est que ce rendement prend uniquement la forme de salaires; en d'autres termes, il n'y a aucun coût additionnel pour les employeurs (cotisations d'assurance emploi, cotisations au RPC/RRQ, cotisations de l'employeur aux régimes de retraite, etc.). Enfin, conformément à l'hypothèse qui sous-tend les estimations fondées sur les dépenses, les administrations publiques sont censées n'obtenir aucun revenu des activités économiques souterraines[17]. En d'autres termes, les impôts perçus et les subventions versées ne sont pas cachés.

Les estimations du PIB imputable à l'activité économique souterraine selon la méthode fondée sur les industries sont elles aussi étalonnées aux estimations selon la méthode fondée sur les dépenses, l'étalonnage portant sur les totaux. Pour toutes les composantes faisant l'objet d'une méthodologie particulière dans le cadre de l'approche fondée sur les dépenses, la distribution par industrie est effectuée directement – cela comprend le tabac, l'alcool, les pourboires, la construction, les exportations et les importations. Pour l'estimation des revenus dissimulés, on a recours à une approche de confrontation comportant deux méthodes distinctes d'imputation des activités économiques souterraines par industrie. Dans un premier temps, les estimations de la dissimulation de revenus (se reporter aux explications fournies aux sections C.1.1.1 et C.3.2 de l'annexe C) sont distribuées entre les industries où cette dissimulation se produit. Dans un deuxième temps, les données des fichiers de vérification fiscale de l'ARC servent à la confrontation des données et à l'ajustement de la distribution.

En résumé, plusieurs hypothèses clés sont utilisées dans l'ensemble de l'étude :

- les petites entreprises sont plus susceptibles que les grandes de mener des activités économiques souterraines;
- les entreprises non constituées en société sont plus susceptibles que les entreprises constituées en société de mener de telles activités;
- il n'y a pas d'activité souterraine dans le secteur des organismes sans but lucratif ni dans celui des administrations publiques;
- les investissements des sociétés en machines et en matériel ainsi qu'en produits de la propriété intellectuelle ne font pas l'objet d'activités souterraines.

De telles hypothèses sont nécessaires en raison de la quantité limitée de données directes sur les transactions souterraines. Bien qu'elles puissent être discutables, elles sont jugées raisonnables dans le contexte actuel. Si de nouveaux renseignements deviennent disponibles ou si des hypothèses plus réalistes sont établies, nous en tiendrons dûment compte.

L'annexe C fournit des explications plus détaillées sur les méthodologies et les hypothèses utilisées dans le cadre de l'étude.

16. Terminologie utilisée dans le contexte des comptes nationaux pour les investissements en actifs corporels.
17. La possibilité demeure que des activités économiques souterraines soient une source indirecte de recettes gouvernementales. De fait, les revenus tirés de telles activités sont tôt ou tard remis en circulation au sein de l'économie officielle et produisent des recettes fiscales.

3.3 Volume

La présente étude met de l'avant une mesure de l'activité économique souterraine réelle (c'est-à-dire corrigée de l'inflation), selon la même méthode que celle utilisée pour le PIB réel publié, soit la méthode de l'indice en chaîne de Fisher[18]. Cette méthode est considérée comme étant la meilleure pour estimer la croissance des volumes et des prix. L'année de référence choisie est 2007, soit la même que pour le PIB officiel, ce qui facilite les comparaisons avec les estimations officielles.

La composante correspondant au volume des activités économiques souterraines est mesurée en divisant la valeur nominale d'une série donnée par un indice de prix approprié. C'est ce que l'on appelle la déflation. Dans le contexte des estimations de l'économie souterraine, la déflation d'une série (par exemple, les dépenses des ménages en alcool) s'effectue au plus bas niveau pour lequel il existe un indice de prix représentatif. Les séries déflatées sont ensuite agrégées en vue de calculer différents totaux.

L'estimation du PIB réel imputable à l'activité économique souterraine repose sur 124 séries. Les valeurs nominales de ces séries sont calculées de la manière décrite dans les sections précédentes. Les indices de prix sont ajustés de manière à retrancher les impôts dans le cas des catégories de dépenses des ménages, car il n'y a aucun montant d'impôt payé sur les achats rattachés à l'économie souterraine. Les prix relatifs à la formation brute de capital fixe et aux exportations sont déjà nets d'impôt. Les prix des importations ne sont pas rajustés, faute de renseignements suffisants.

3.4 Sommaire des sources de données

Plusieurs sources de données sont utilisées dans le cadre de cette étude. On a fait grand usage des estimations du SCNC disponibles en date de juin 2013. Notamment, les tableaux d'entrées-sorties de 2009 ont servi à préparer toutes les matrices de conversion établissant un lien entre les données sur les industries et celles sur les dépenses des ménages. Les Comptes canadiens de productivité ont été utilisés pour calculer le PIB par industrie en chiffres nominaux, tandis que les comptes des revenus et dépenses ont fourni les séries chronologiques relatives aux dépenses des ménages et à la formation brute de capital fixe.

Le Recensement de la population, les rapports techniques du recensement et l'Enquête sur les dépenses des ménages ont servi aux estimations relatives aux ménages et aux logements en vue de l'estimation des loyers et de l'analyse des dépenses associées à l'économie souterraine au niveau des ménages. L'Enquête sur les dépenses des ménages a également été employée pour valider les estimations de la dissimulation de revenus relativement à certaines catégories de dépenses.

On s'est fondé sur les rapports annuels et d'autres renseignements de la Régie des alcools de l'Ontario pour les estimations relatives à l'alcool illégal.

L'indice global des prix à la consommation a été utilisé pour déterminer les seuils (sous forme de revenu brut d'entreprise en prix constants) servant à la définition des « petites entreprises » dans la présente étude. Cet indice a été utilisé en conjonction avec les bases de données fiscales de la Division des données fiscales de Statistique Canada[19]. Ces bases de données ont trait aux déclarations de revenus des entreprises non constituées en société (d'après les déclarations de revenus T1) et des entreprises constituées en société (d'après les déclarations de revenus T2). L'utilisation de ces données fiscales a permis d'obtenir les revenus et dépenses d'exploitation des entreprises au Canada en fonction du SCIAN. Cela a constitué la principale source d'information pour l'estimation de la dissimulation de revenus.

La Division des données fiscales a également fourni un fichier de données de vérification fiscale touchant les entreprises constituées en société, qui contient les données d'origine fournies sur les déclarations de revenus ainsi que les renseignements les plus récents faisant suite à toutes les vérifications menées par l'ARC. Ce fichier a été utilisé pour l'estimation des taux de nouvelles cotisations par industrie. Les estimations produites à partir du fichier en question ont servi à améliorer la distribution de la dissimulation de revenus entre industries.

18. Se reporter au chapitre 2 du *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit nº 13-017-XWF au catalogue de Statistique Canada.
19. La section C.1.1.1 de l'annexe C décrit l'utilisation de l'IPC pour établir les seuils en question.

4 Résultats

Ainsi que cela a été mentionné précédemment, le SCNC procède à des ajustements implicites et explicites du PIB officiel pour rendre compte de l'activité économique souterraine. Dans cette étude, des hypothèses servent à estimer la borne supérieure des activités économiques souterraines d'après les différentes composantes du PIB. Ces hypothèses servent ainsi à prendre en compte l'économie souterraine de façon plus exhaustive comparativement à la portion déjà comprise dans le SCNC.

En 2011, la valeur totale de l'activité économique souterraine était estimée à 40,9 milliards de dollars, chiffre qui correspond à la borne supérieure. Cela équivaut à 2,3 % du PIB (se reporter au graphique 2)[20]. Cette proportion, qui culminait à 2,6 % en 1994, a diminué entre le milieu et la fin des années 1990; elle est toutefois demeurée relativement stable, à 2,3 %, de 2001 à 2011.

En 2011, l'activité économique souterraine, mesurée à sa valeur nominale, était de 4,1 % plus élevée que lors de l'année précédente, ce qui représente un taux de croissance inférieur à celui du PIB[21] (+5,8 %). Lorsque l'on élimine les effets de l'inflation, la croissance de l'activité économique souterraine en 2011 s'est chiffrée à 1,3 %, ce qui est nettement moins que celle du PIB réel (+2,5 %).

De 2001 à 2011, l'activité économique souterraine mesurée à sa valeur nominale a connu une progression similaire à celle du PIB (+56 % et 55 %, respectivement). Ce résultat diffère nettement de celui observé de 1992 à 2000, où l'activité économique souterraine a connu une croissance plus lente (+37 %) que celle du PIB (+54 %). On observe le même profil une fois éliminés les effets de l'inflation. L'une des raisons expliquant la plus faible progression de l'activité économique souterraine dans les années 1990 est que certains des secteurs où cette activité est la plus présente ont connu une croissance plus lente que le reste de l'économie.

Graphique 2 L'économie souterraine en proportion de l'économie canadienne, de 1992 à 2011

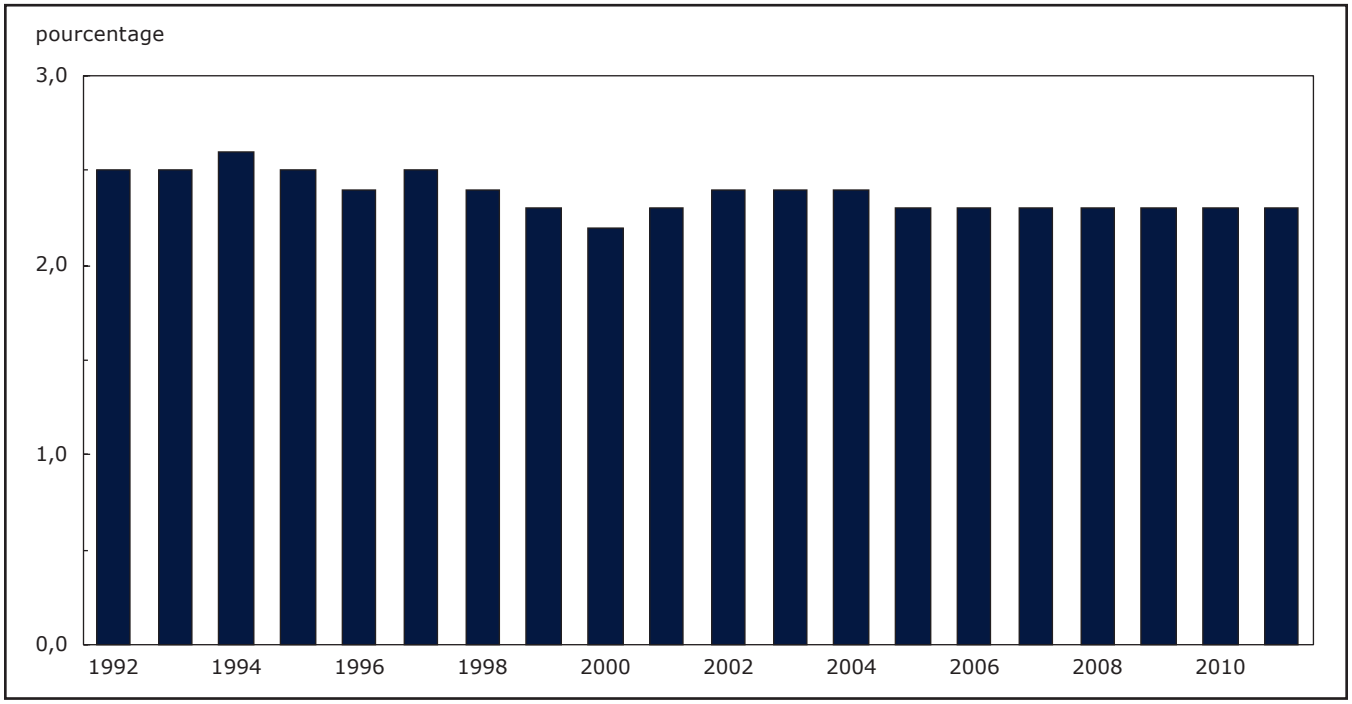

Source : Statistique Canada.

20. Ainsi que cela est proposé dans le Manuel de l'OCDE, l'économie souterraine en proportion de l'économie totale est égale au quotient du PIB imputable à l'économie souterraine par la somme du PIB officiel et du PIB imputable à l'économie souterraine. On considérera que cette proportion constitue un indicateur de l'ampleur véritable de l'économie souterraine, étant donné qu'une fraction non déterminée de l'activité économique souterraine est déjà prise en compte dans le PIB officiel. La fraction connue, qui est rattachée à la contrebande de tabac, est retranchée du PIB officiel aux fins de ce calcul. Il conviendrait d'ajouter à la proportion obtenue les activités économiques souterraines non prises en compte, soit des activités illégales comme le trafic de stupéfiants et la prostitution.
21. À la section 4, le PIB désigne le PIB officiel.

De manière à évaluer dans quelle mesure le PIB reflète l'activité économique totale, y compris l'activité économique souterraine, il est possible de comparer la croissance de l'économie totale (le PIB officiel plus l'économie souterraine) à celle du PIB, ce qui permet de conclure que le PIB rend compte avec exactitude de la croissance économique. L'écart le plus marqué entre les deux taux de croissance a été de 0,3 % en 1994; pour toutes les autres années, l'écart oscillait entre 0,1 % et -0,1 %.

4.1 Activités économiques souterraines entrant dans le PIB en termes de dépenses

Environ 65 % des activités économiques souterraines étaient associées aux dépenses de consommation finale des ménages en 2011, 28 %, à la formation brute de capital fixe des entreprises, 10 %, aux exportations, et -2,8 %, aux importations[22].

4.1.1 Dépenses de consommation finale des ménages en biens et services de consommation

Les activités économiques souterraines associées à la demande de consommation finale des ménages comprennent les dépenses relatives aux biens et services fournis par des entreprises qui dissimulent des revenus (sous forme de sous-déclaration de leurs revenus ou de surdéclaration de leurs dépenses), au tabac de contrebande ainsi qu'au vin et aux spiritueux de fabrication illégale, sans oublier les loyers et les pourboires non déclarés.

En 2011 tout comme en 2010, ces activités économiques souterraines particulières (26,4 milliards de dollars) équivalaient à 2,7 % des dépenses de consommation finale des ménages, chiffre estimatif correspondant à la borne supérieure. Par le passé, ce ratio a atteint un sommet de 3,6 % en 1993, mais il a suivi une trajectoire descendante au cours des années 1990 et s'est stabilisé depuis l'an 2000.

Les activités économiques souterraines occupent une plus grande place dans le cas de certaines catégories de dépenses. Ainsi, jusqu'à 14,6 % des dépenses relatives au tabac pourraient être rattachées à des transactions souterraines. Il y a d'autres catégories de dépenses où la présence de l'économie souterraine est jugée importante, à la limite : loyers payés pour le logement (9,5 %); services de restauration et débits de boissons (9,1 %); boissons alcoolisées (9,3 %); services sociaux, y compris les services de garde d'enfants (7,7 %).

Les activités économiques souterraines associées aux dépenses de consommation finale des ménages pourraient avoir atteint 1 948 $ par ménage en 2011. Les cinq principales catégories de dépenses à cet égard sont les suivantes : services de restauration et débits de boissons (405 $ par ménage); loyers payés pour le logement (369 $); tabac (154 $); boissons alcoolisées (142 $); aliments (113 $). Prises collectivement, ces catégories englobaient 61 % des dépenses de consommation finale des ménages associées à l'économie souterraine.

En 2011, les revenus dissimulés et les activités économiques souterraines non déclarées que l'on peut associer aux dépenses de consommation finale des ménages atteignaient un montant de 20,3 milliards de dollars selon les hypothèses utilisées dans la présente étude. L'économie souterraine sous forme de dissimulation de revenus et de non-déclaration d'activités était associée davantage aux achats de services (71 %) qu'aux achats de biens (29 %). Cela concorde avec l'hypothèse selon laquelle la probabilité de dissimulation de revenus est plus élevée pour les services que pour les biens, et également avec le fait que les petites entreprises sont plus présentes dans le secteur des services, de pair avec l'hypothèse qui veut que la dissimulation de revenus soit plus courante parmi les petites entreprises.

Les dépenses des ménages reliées au commerce illégal de tabac[23] ont été de 2,1 milliards de dollars en 2011 et ont représenté 5,1 % de l'ensemble des activités économiques souterraines. Ce pourcentage est très volatil : il a atteint 11 % en 1993 puis est descendu jusqu'à 0,9 % en 1996. Le commerce illégal de tabac constituait 5,8 % des activités économiques souterraines en 2005, mais cette proportion diminue graduellement depuis.

Les dépenses des ménages rattachées au vin produit illégalement et aux spiritueux de contrebande en 2011 se sont chiffrées à 1,7 milliard de dollars (montant correspondant à la borne supérieure) et ont représenté 4,2 % des activités économiques souterraines. Cette catégorie d'activités était plus importante au début des années 1990,

22. Aux fins du calcul du PIB selon l'approche fondée sur les dépenses, les importations sont exclues, de manière à mesurer uniquement la production intérieure (Y = C+I+G+X-M).

23. À partir de 1997, les estimations relatives au tabac de contrebande ont été explicitement incluses dans les chiffres publiés du PIB. Par conséquent, les estimations officielles publiées des dépenses de consommation finale des ménages en produits du tabac comprennent déjà cette estimation du commerce illégal de tabac, de même que des estimations des dépenses légales en produits du tabac.

représentant jusqu'à 7,6 % de l'ensemble des activités économiques souterraines. Son importance relative a diminué en parallèle avec la baisse de la consommation d'alcool par habitant au début des années 1990, mais elle remonte depuis 2004, étant passée de 2,5 % à 4,2 % en 2011.

Les loyers résidentiels au noir versés par les ménages ont atteint 1,0 milliard de dollars en 2011. Ces loyers représentent environ 2,4 % des activités économiques souterraines, et ce, depuis 1992.

Les pourboires non déclarés qui ont été versés par les ménages pourraient s'être élevés jusqu'à 1,7 milliard de dollars en 2011. Ce montant comprend les pourboires rattachés aux dépenses au titre des services de loisirs, des soins personnels, des services de taxi, des restaurants et des services d'hébergement. Selon les estimations, plus de la moitié des pourboires sont imputables aux restaurants et aux services d'hébergement. Exprimés en pourcentage de l'économie souterraine, les pourboires versés par les ménages et non déclarés diminuent graduellement depuis 2001, leur proportion étant passée de 4,8 % cette année-là à 4,2 % en 2011.

4.1.2 Formation brute de capital fixe des entreprises – bâtiments résidentiels

Les activités économiques souterraines associées à la formation brute de capital fixe des entreprises sous forme de bâtiments résidentiels sont présumées être entièrement imputables à la construction résidentielle neuve et à la rénovation[24].

Au regard de la construction résidentielle, la valeur des activités économiques souterraines s'est élevée jusqu'à 11,5 milliards de dollars en 2011. Ces activités, qui sont la deuxième composante en importance de l'économie souterraine après la dissimulation de revenus, ont constitué 28,1 % de l'ensemble des activités économiques souterraines en 2011, ce qui constitue leur niveau record (en remontant jusqu'en 1992). Elles équivalent à 847 $ par ménage, et à 1 250 $ si l'on tient compte uniquement des ménages propriétaires.

La construction résidentielle neuve a représenté un peu plus de la moitié des activités économiques souterraines associées à la construction résidentielle depuis 2005, sauf en 2009, durant la récession, où les rénovations ont constitué 54 % de ces activités.

4.1.3 Exportations

Les activités souterraines associées aux exportations atteignaient 4,2 milliards de dollars en 2011, soit 10 % du total de l'activité économique souterraine; cette proportion est similaire à celle observée au début des années 2000. La fraction estimative de ce montant de 4,2 milliards de dollars en 2011 qui est imputable aux exportations de biens[25] est de 2,8 milliards, et de 1,4 milliard pour ce qui est des exportations de services[26].

4.1.4 Importations

On procède à deux estimations à l'égard des importations associées à l'économie souterraine, l'une pour les spiritueux de contrebande et l'autre, pour le tabac de contrebande. La valeur estimative des spiritueux et du tabac entrés en contrebande au Canada en 2011 s'établit à 1,2 milliard de dollars. Les importations illégales de tabac et celles d'alcool ont affiché des tendances variables au cours de la période examinée : dans les deux cas, ces importations ont diminué au cours des années 1990 avant d'augmenter durant les années 2000. Toujours dans le contexte de l'économie souterraine, la tendance propre à chaque composante des importations est étroitement liée aux catégories correspondantes des dépenses de consommation finale des ménages.

24. On fait l'hypothèse qu'il n'y a aucune activité économique souterraine en ce qui touche les coûts de transfert de propriété. Se reporter à la section C.1.2.3 de l'annexe C.
25. Les biens en question entrent dans les catégories suivantes : produits agricoles et de la pêche [X111]; produits intermédiaires des aliments et du tabac [X112]; aliments, boissons et produits du tabac [X221]; produits nettoyants, appareils électroménagers, et biens et fournitures divers [X226]. De plus amples renseignements sont fournis à la section C.1.3 de l'annexe C.
26. L'activité économique souterraine associée aux exportations de services prend la forme d'une sous-déclaration potentielle de certains services commerciaux, ainsi que cela est expliqué à la section C.1.3 de l'annexe C.

4.2 Activités économiques souterraines entrant dans le PIB en termes de revenus

Le total estimatif, à la borne supérieure, des salaires au noir et des pourboires non déclarés en 2011 a été de 19,7 milliards de dollars, ce qui équivaut à 2,2 % des estimations publiées de la rémunération des employés, et à 1 406 $ par emploi dans le secteur des entreprises la même année. Les salaires et les pourboires ont représenté la part la plus importante (48 %) des activités économiques souterraines en termes de revenus. Venaient ensuite les excédents d'exploitation bruts des sociétés (28 %) et le revenu mixte brut, soit le revenu des entreprises non constituées en société (24 %).

La plus grande partie de la rémunération des employés qui est assimilable à l'économie souterraine résulte de la dissimulation de revenus et des exportations. Les pourboires non déclarés ont représenté 8,8 % du total estimatif, et les salaires versés aux employés relativement à des activités souterraines de construction résidentielle et de rénovation, 29 % (soit 4 108 $ par emploi dans le secteur de la construction commerciale en 2011).

L'excédent lié aux activités souterraines des sociétés ayant des activités de construction en 2011 a été estimé à 3,7 milliards de dollars à la borne supérieure, et la dissimulation ou la non-déclaration de revenus ainsi que l'excédent se rapportant aux exportations souterraines, à 7,8 milliards.

Les bénéfices des entreprises non constituées en société provenant des activités économiques souterraines ont été de 9,7 milliards de dollars en 2011, ce qui équivaut à 24 % de l'économie souterraine. La dissimulation de revenus, la construction et le tabac de contrebande ont été les composantes les plus importantes à cet égard.

Les revenus non déclarés tirés des spiritueux de contrebande, du vin fabriqué illégalement, de la marge bénéficiaire des titulaires de permis sur l'alcool illégal et des revenus locatifs non déclarés ont représenté au total 1,7 milliard de dollars en 2011.

4.3 Activités économiques souterraines entrant dans le PIB selon l'approche fondée sur les industries

En 2011, les quatre industries arrivant en tête de liste au chapitre des activités économiques souterraines étaient les suivantes : construction (28 %), finance, assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail et sociétés de portefeuille (13 %); commerce de détail (12 %); hébergement et services de restauration (12 %). Près de 65 % de la valeur ajoutée qui est associée à l'économie souterraine provenait de ces quatre secteurs. Les activités économiques souterraines dans le secteur du commerce de détail, qui représentaient 14 % du total en 2009, ont reculé au cours des deux dernières années.

Les activités économiques souterraines sont fortement concentrées dans un petit nombre d'industries, dont les quatre que nous venons de mentionner (se reporter au tableau 1)[27]. Les choses sont cependant quelque peu différentes lorsque l'on examine ces activités en proportion du PIB des industries. Les cinq industries dont les activités économiques souterraines représentent le plus haut pourcentage de leur PIB sont : les services d'hébergement et de restauration (12,5 %); les autres services (sauf les administrations publiques) (9,1 %); la pêche, la chasse et le piégeage (9,0 %); la production animale et agricole (8,6 %); et la construction (8,5 %).

La prise en compte de l'économie souterraine a peu d'incidence sur le classement des industries à l'intérieur de l'économie canadienne. Ainsi qu'on peut le voir à la dernière colonne du tableau 1, le seul changement que cela entraîne touche l'industrie des services d'hébergement et de restauration, qui passe du 15e au 14e rang par rapport au classement officiel des industries (colonne 3 du tableau 1).

27. Pour le moment, on dispose seulement des estimations officielles du PIB par industrie, en termes nominaux, pour 2009, en raison de la révision systématique des comptes nationaux.

Tableau 1 Estimations par industrie, économie souterraine à la borne supérieure et économie totale, Canada, 2009

	Estimations officielles			ES à la borne supérieure			Total de l'économie (officielle et ES à la borne supérieure)				
	PIB au prix de base	Part du PIB officiel	Rang	PIB au prix de base	Part du PIB officiel	Rang	PIB au prix de base	Part de l'ES dans l'économie totale	Rang de la part de l'ES dans l'économie totale	Part dans le PBI de l'économie totale	Rang dans l'économie totale
	millions de dollars	pourcentage	nombre	millions de dollars	pourcentage	nombre	millions de dollars	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre
Industrie											
Gouvernement	263 647	17,9	1	0	0,0	23	263 647	0,0	23	17,5	1
Finance, assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail et sociétés de portefeuille	172 940	11,7	2	5 051	13,4	3	177 991	2,8	10	11,8	2
Fabrication[1]	156 643	10,6	3	2 572	6,8	5	158 795	1,6	12	10,5	3
Logements occupés par leurs propriétaires	115 564	7,8	4	537	1,4	13	116 101	0,5	17	7,7	4
Construction	103 008	7,0	5	9 515	25,3	1	112 522	8,5	5	7,5	5
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	90 535	6,1	6	92	0,2	17	90 628	0,1	19	6,0	6
Services professionnels, scientifiques et techniques	81 509	5,5	7	1 956	5,2	7	83 465	2,3	11	5,5	7
Commerce de détail[1]	79 342	5,4	8	5 088	13,5	2	82 748	6,1	7	5,5	8
Commerce de gros	77 466	5,3	9	234	0,6	15	77 700	0,3	18	5,2	9
Transport et entreposage	59 552	4,0	10	739	2,0	10	60 291	1,2	15	4,0	10
Industrie de l'information et industrie culturelle	47 742	3,2	11	303	0,8	14	48 044	0,6	16	3,2	11
Soins de santé et assistance sociale	40 742	2,8	12	1 437	3,8	9	42 178	3,4	9	2,8	12
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	40 465	2,7	13	623	1,7	12	41 088	1,5	13	2,7	13
Services publics	33 508	2,3	14	0	0,0	22	33 508	0,0	22	2,2	15
Hébergement et services de restauration	31 279	2,1	15	4 470	11,9	4	35 749	12,5	1	2,4	14
Autres services (sauf les administrations publiques)	23 006	1,6	16	2 310	6,1	6	25 315	9,1	2	1,7	16
Institutions sans but lucratif au service des ménages	20 101	1,4	17	18	0,0	20	20 119	0,1	20	1,3	17
Cultures agricoles et élevage	16 911	1,1	18	1 599	4,3	8	18 509	8,6	4	1,2	18
Arts, divertissements et loisirs	10 979	0,7	19	718	1,9	11	11 697	6,1	8	0,8	19
Foresterie et exploitation forestière	3 108	0,2	20	44	0,1	19	3 151	1,4	14	0,2	20
Services d'enseignement	2 843	0,2	21	223	0,6	16	3 066	7,3	6	0,2	21
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	1 415	0,1	22	1	0,0	21	1 416	0,1	21	0,1	22
Pêche, chasse et piégeage	878	0,1	23	86	0,2	18	964	9,0	3	0,1	23
Économie[1]	1 473 181	…	…	37 614	…	…	1 508 694	…	…	…	…

… n'ayant pas lieu de figurer

Notes :

PIB : Produit intérieur brut

ES : Économie souterraine

1. Le PIB de l'économie totale est égal au PIB officiel plus le PIB de l'ES à la limite supérieure, ajusté pour enlever le double compte dû au tabac.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

5 Conclusion et travaux à venir

Cette étude présente des estimations, à la borne supérieure, de l'économie souterraine qui pourrait ne pas être reflétée dans le PIB officiel au Canada de 1992 à 2011. Les estimations sont fondées sur des hypothèses hardies mais plausibles concernant l'ampleur potentielle de l'activité souterraine au sein de l'économie. Elles fournissent donc une indication de l'incidence de l'activité économique souterraine sur les agrégats macroéconomiques relativement à chacune des trois mesures du PIB – c'est-à-dire en termes de revenus, en termes de dépenses et selon l'industrie.

Il ressort des estimations que l'économie souterraine, exprimée en proportion du PIB officiel, est demeurée fort stable au cours de la dernière décennie, et également qu'elle est concentrée dans certaines catégories de dépenses et certaines industries.

La présente étude intègre plusieurs améliorations. Les estimations sont désormais plus actuelles, comportent des ajustements au titre des effets de l'inflation et sont fondées sur le cadre du SCNC de 2012 dans sa version révisée, qui est conforme aux lignes directrices internationales énoncées dans le SCN de 2008.

L'un des objets de l'étude consistait à évaluer la qualité des estimations officielles produites par Statistique Canada. On constate que le PIB pourrait avoir été sous-estimé dans une proportion de 2,3 % tout au plus, et que la prise en compte des activités économiques souterraines dans les estimations officielles ne modifierait pas de façon significative le profil global de croissance de l'économie[28].

Une étude de ce genre peut avoir d'autres applications. Par exemple, elle peut servir de point de départ pour des études spécialisées portant sur des activités souterraines précises ainsi que pour des analyses de sensibilité à l'égard des différentes hypothèses et approches utilisées dans ce domaine.

Au chapitre des travaux futurs, plusieurs pistes peuvent être suivies. Notamment, le fait d'étendre la portée de cette étude aux provinces et aux territoires serait utile pour Statistique Canada et donnerait suite aux demandes des utilisateurs. En ce qui a trait aux estimations nationales, il y a aussi plusieurs travaux envisageables. D'abord, il serait possible d'améliorer les méthodologies relatives à des volets particuliers de l'économie souterraine, en particulier les dépenses des ménages. Ensuite, il serait utile de préciser davantage la part de l'économie souterraine qui est déjà prise en compte dans les estimations officielles. On disposerait ainsi de renseignements utiles pour mener des analyses stratégiques et pour examiner l'exactitude des estimations officielles du PIB. Également, on pourrait étudier la sensibilité des estimations de l'économie souterraine aux différentes sources de données, méthodes et hypothèses. La portée de l'analyse pourrait aussi être élargie en vue d'étudier plus en détail les dépenses reliées à l'économie souterraine qui touchent les droits d'auteur, le piratage informatique, les échanges commerciaux par Internet, la prostitution ou les stupéfiants. Enfin, on pourrait examiner plus avant la possibilité d'établir les données selon l'industrie à un niveau plus désagrégé.

28. Il faut mentionner la difficulté qu'il y a à évaluer l'incidence de l'économie souterraine sur la croissance globale en période de récession, en raison du petit nombre de points de comparaison dont on dispose.

Annexe A – Économie souterraine – Tableaux statistiques

Tableau A.1 Économie souterraine, par composante du PIB en termes de dépenses, Canada, 2006 à 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	millions de dollars courant					
Dépenses de consommation finale	23 641	24 667	25 612	25 417	25 839	26 397
Dépenses de consommation finale des ménages	23 641	24 667	25 612	25 417	25 839	26 397
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages	...	...	...	...	...	...
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	...	...	...	...	...	...
Formation brute de capital fixe	9 118	9 879	10 356	9 539	10 914	11 480
Formation brute de capital fixe des entreprises	9 118	9 879	10 356	9 539	10 914	11 480
Bâtiments résidentiels	9 118	9 879	10 356	9 539	10 914	11 480
Ouvrages non résidentiels, machines et matériel	...	...	...	...	...	...
Produits de propriété intellectuelle	...	...	...	...	...	...
Formation brute de capital fixe des institutions sans but lucratif au service des ménages	...	...	...	...	...	...
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	...	...	...	...	...	...
Investissements en stocks	...	...	...	...	...	...
Exportations de biens et services	3 170	3 310	3 770	3 633	3 624	4 157
Moins : importations de biens et services	-799	-949	-951	-974	-1 111	-1 159
Divergence statistique	...	...	...	...	...	...
Produit intérieur brut aux prix du marché	**35 130**	**36 908**	**38 788**	**37 614**	**39 266**	**40 875**
Demande intérieure finale	32 759	34 547	35 969	34 956	36 753	37 877

... n'ayant pas lieu de figurer

Notes :

PIB : Produit intérieur brut

Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Tableau A.2 Économie souterraine, par composante du PIB en termes de revenus, Canada, 2006 à 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	millions de dollars courant					
Rémunération des salariés	17 032	17 848	18 745	18 084	18 901	19 690
Excédent d'exploitation brut	9 649	10 230	10 792	10 450	10 970	11 512
Excédent d'exploitation net : sociétés	9 649	10 230	10 792	10 450	10 970	11 512
Construction	2 851	3 113	3 263	3 031	3 492	3 670
Exportations	1 585	1 655	1 885	1 816	1 812	2 078
Fraude fiscale	5 213	5 462	5 644	5 602	5 666	5 764
Consommation de capital fixe : sociétés	...	...	...	...	...	...
Consommation de capital fixe : administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages	...	...	...	...	...	...
Revenu mixte brut	8 448	8 829	9 251	9 081	9 395	9 673
Revenu mixte net	8 448	8 829	9 251	9 081	9 395	9 673
Tabac	1 376	1 457	1 557	1 593	1 463	1 520
Alcool	699	810	840	937	1 097	1 143
Vin	279	251	276	284	337	316
Spiritueux	420	559	564	652	759	827
Loyer	378	402	414	428	442	446
Pension et hébergement	104	111	114	108	115	120
Bâtiments résidentiels	1 708	1 826	1 915	1 738	1 965	2 070
Fraude fiscale	4 183	4 223	4 410	4 276	4 313	4 375
Consommation de capital fixe : entreprises individuelles	...	...	...	...	...	...
Impôts moins les subventions sur la production	...	...	...	...	...	...
Impôts moins les subventions sur les produits et les importations	...	...	...	...	...	...
Divergence statistique	...	...	...	...	...	...
Produit intérieur brut aux prix du marché	**35 130**	**36 908**	**38 788**	**37 614**	**39 266**	**40 875**

... n'ayant pas lieu de figurer

Notes :

PIB : Produit intérieur brut

Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Tableau A.3 Économie souterraine, PIB selon l'industrie, Canada, 2006 à 2011

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
		millions de dollars courant					
IO Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)[1]							
Code	**Nom de l'industrie**						
[BS11A]	Cultures agricoles et élevage	1 258	1 441	1 936	1 599	1 530	1 675
[BS113]	Foresterie et exploitation forestière	62	57	52	44	51	48
[BS114]	Pêche, chasse et piégeage	88	94	98	86	75	75
[BS115]	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	1	1	1	1	6	17
[BS210]	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	87	94	111	92	105	121
[BS220]	Services publics	0	0	0	0	0	0
[BS23A]	Construction résidentielle	9 088	9 842	10 313	9 508	10 881	11 446
[BS23B]	Construction de bâtiments non résidentiels	...	...	...	...	...	...
[BS23C]	Travaux de génie	...	...	...	...	...	...
[BS23D]	Construction (réparations)	...	...	...	...	...	...
[BS23E]	Autres activités liées à la construction	5	6	6	7	7	8
[BS3A0]	Fabrication	2 370	2 448	2 692	2 572	2 593	2 849
[BS410]	Commerce de gros	216	223	230	234	209	226
[BS4A0]	Commerce de détail	4 910	5 065	5 109	5 088	5 002	4 743
[BS4B0]	Transport et entreposage	745	744	759	739	725	714
[BS510]	Industrie de l'information et industrie culturelle	268	277	295	303	297	359
[BS5B0]	Finance, assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail et sociétés de portefeuille	4 694	4 748	4 923	5 051	5 185	5 451
[BS53C]	Logements occupés par leurs propriétaires	483	513	528	537	558	565
[BS540]	Services professionnels, scientifiques et techniques	1 771	1 853	1 948	1 956	1 917	2 167
[BS560]	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	562	598	628	623	711	761
[BS610]	Services d'enseignement	210	221	226	223	233	238
[BS620]	Soins de santé et assistance social	1 215	1 300	1 373	1 437	1 596	1 835
[BS710]	Arts, spectacles et loisirs	711	734	736	718	688	639
[BS720]	Hébergement et services de restauration	4 122	4 320	4 451	4 470	4 644	4 751
[BS810]	Autres services (sauf les administrations publiques)	2 250	2 310	2 356	2 310	2 245	2 178
[FC100]	Réparation, entretien, fournitures d'exploitation et de bureau	...	...	...	...	...	...
[FC200]	Publicité, promotion, repas, divertissement et voyages	...	...	...	...	...	...
[FC300]	Marges de transport	...	...	...	...	...	...
[NP000]	Institutions sans but lucratif au service des ménages	15	17	18	18	8	10
[GS610]	Services gouvernementaux d'enseignement	...	...	...	...	...	...
[GS620]	Services gouvernementaux de santé	...	...	...	...	...	...
[GS911]	Autres services de l'administration publique fédérale	...	...	...	...	...	...
[GS912]	Autres services des administrations publiques provinciales et territoriales	...	...	...	...	...	...
[GS913]	Autres services des administrations publiques municipales	...	...	...	...	...	...
[GS914]	Autres services des administrations publiques autochtones	...	...	...	...	...	...
	Total de l'économie	**35 130**	**36 907**	**38 788**	**37 614**	**39 266**	**40 875**

... n'ayant pas lieu de figurer

Notes :

PIB : Produit intérieur brut

Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.

1. La Classification des industries des entrées-sorties est basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les classifications des tableaux entrées-sorties peuvent être consultées en suivant ce lien http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/hr2012-rh2012/data-donnees/aggregation-agregation/aggregation-agregation-fra.htm. Le code alphanumérique qui apparaît à côté de chaque titre d'industrie représente le code d'identification de la Classification des industries des entrées-sorties (CIES). Le CIES identifie le secteur institutionnel et l'industrie en se basant sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les deux premiers caractères du code alphanumérique du CIES représentent le secteur institutionnel. Les codes CIES commençant par BS représentent les industries du secteur des entreprises, les codes commençant par NP représentent les industries des institutions sans but lucratif au service des ménages, et les codes commençant par GS représentent les industries du secteur des administrations publiques. La Classification des industries des entrées-sorties est hiérarchique. Les codes à cinq caractères alphanumériques représentent les industries au niveau sommaire (S) et les codes à huit caractères alphanumériques représentent les industries au niveau détaillé (D).

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Tableau A.4 Économie souterraine, par composante du PIB en termes de dépenses, Canada, 2006 à 2011, dollars enchaînés (2007)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	millions de dollars enchaînés (2007)					
Dépenses de consommation finale	24 241	24 667	24 959	24 293	24 349	24 437
Dépenses de consommation finale des ménages	24 241	24 667	24 959	24 293	24 349	24 437
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages	...	...	...	...	...	...
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	...	...	...	...	...	...
Formation brute de capital fixe	9 647	9 879	10 015	9 257	10 456	10 845
Formation brute de capital fixe des entreprises	9 647	9 879	10 015	9 257	10 456	10 845
Bâtiments résidentiels	9 647	9 879	10 015	9 257	10 456	10 845
Ouvrages non résidentiels, machines et matériel	...	...	...	...	...	...
Produits de propriété intellectuelle	...	...	...	...	...	...
Formation brute de capital fixe des institutions sans but lucratif au service des ménages	...	...	...	...	...	...
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	...	...	...	...	...	...
Investissements en stocks	...	...	...	...	...	...
Exportations de biens et services	3 302	3 310	3 309	3 310	3 365	3 361
Moins : importations de biens et services	-781	-949	-934	-908	-978	-971
Divergence statistique	...	...	...	...	...	...
Produit intérieur brut aux prix du marché	**36 414**	**36 907**	**37 347**	**35 962**	**37 184**	**37 658**

... n'ayant pas lieu de figurer

Notes :

PIB : Produit intérieur brut

Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Tableau A.5 Taux d'activité économique souterraine selon la catégorie de dépenses de consommation finale des ménages, Canada, 2011

		Dépenses des ménages incluant les taxes[1]	Activité souterraine	Pourcentage relatif aux dépenses[2]
		millions de dollars courant		pourcentage
Catégorie de dépenses				
Code	**Nom de la catégorie**			
[C11]	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	89 231	1 649	1,8
[C111]	Produits alimentaires	79 126	1 533	1,9
[C112]	Boissons non alcoolisées	10 105	116	1,1
[C12]	Boissons alcoolisées et tabac	33 064	4 006	10,8
[C121]	Boissons alcoolisées	18 808	1 918	9,3
[C122]	Tabac	14 256	2 088	14,6
[C13]	Articles d'habillement et chaussures	39 684	961	2,4
[C131]	Articles d'habillement	33 873	822	2,4
[C132]	Chaussures	5 811	138	2,3
[C14]	Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	226 328	5 177	2,2
[C141]	Loyers payés pour le logement	47 902	5 003	9,5
[C142]	Loyers imputés pour le logement	142 349	0	0,0
[C143]	Entretien et réparation du logement	2 970	67	2,2
[C144]	Alimentation en eau et services publics d'hygiène	5 337	0	0,0
[C145]	Électricité, gaz et autres combustibles	27 770	106	0,4
[C15]	Meubles, articles de ménage et autres biens et services liés au logement et à la propriété	53 044	1 499	2,7
[C151]	Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	15 225	315	2,0
[C152]	Articles de ménage en textiles	2 995	50	1,6
[C153]	Appareils ménagers	6 923	116	1,7
[C154]	Outillage et autre matériel pour la maison et le jardin	4 967	73	1,5
[C155]	Autres biens et services liés au logement et à la propriété	22 934	945	4,0
[C16]	Santé	41 182	399	1,0
[C161]	Produits, matériel et appareils médicaux	21 058	205	1,0
[C162]	Services ambulatoires	17 548	194	1,1
[C163]	Services hospitaliers	2 576	0	0,0
[C17]	Transports	141 962	1 899	1,3
[C171]	Achat de véhicules	54 638	186	0,3
[C172]	Dépenses d'utilisation des véhicules	68 431	1 509	2,2
[C173]	Services de transport	18 893	204	1,1
[C18]	Communications	23 633	10	0,0
[C181]	Communications	23 633	10	0,0
[C19]	Loisirs et culture	84 322	1 844	2,1
[C191]	Matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information	14 970	227	1,5
[C192]	Autres biens durables à fonction récréative et culturelle	5 754	85	1,5
[C193]	Autres articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie	19 058	641	3,3
[C194]	Services récréatifs et culturels	37 530	770	2,0
[C195]	Journaux, livres et articles de papeterie	7 010	121	1,7
[C21]	Enseignement	13 915	291	2,1
[C211]	Enseignement	13 915	291	2,1
[C22]	Services de restauration et d'hébergement	64 452	5 975	8,5
[C221]	Services de restauration	55 131	5 493	9,1
[C222]	Services d'hébergement	9 321	482	4,9

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau A.5 Taux d'activité économique souterraine selon la catégorie de dépenses de consommation finale des ménages, Canada, 2011 (suite)

		Dépenses des ménages incluant les taxes[1]	Activité souterraine	Pourcentage relatif aux dépenses[2]
		millions de dollars courant		pourcentage
[C23]	Assurance et services financiers	79 215	64	0,1
[C231]	Assurance	22 775	0	0,0
[C232]	Services financiers indirectement mesurés	25 588	0	0,0
[C233]	Autres services financiers	30 852	64	0,2
[C24]	Biens et services divers	49 239	2 624	5,1
[C241]	Soins corporels	21 943	1 323	5,7
[C242]	Effets personnels	6 646	147	2,2
[C243]	Services sociaux	11 603	962	7,7
[C244]	Autres services	9 047	192	2,1
[C25]	Dépenses nettes à l'étranger	16 714	0	0,0
[C251]	Dépenses des Canadiens à l'étranger	36 459	0	0,0
[C252]	Dépenses des non-résidents au Canada	-19 745	0	0,0
[C]	**Dépenses de consommation finale des ménages**	**955 985**	**26 397**	**2,7**
[CG]	Biens	430 331	9 699	2,2
[CD]	Biens durables	117 689	1 289	1,1
[CSD]	Biens semi-durables	69 680	1 520	2,1
[CND]	Biens non durables	242 962	6 891	2,8
[CS]	Services	525 654	16 698	3,1

Notes :

1. Statistique Canada. Tableau CANSIM 380-0067 - Dépenses de consommation finale des ménages. (site consulté : 2013-06-03).

2. Calculé comme Économie souterraine / (Dépenses des ménages + Économie souterraine), ajusté pour enlever le double compte dû au tabac.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Tableau A.6 Sous-estimation potentielle de la consommation finale des ménages découlant de l'économie souterraine, selon la catégorie de dépenses, Canada, 2011

	Dépenses des ménages incluant les taxes[1]	Dissimulation des revenus	Autres	Sous-estimation potentielle totale	
		millions de dollars			pourcentage
Produits alimentaires	79 126	1 533	0	1 533	1,9
Boissons non alcoolisées	10 105	116	0	116	1,1
Boissons alcoolisées	18 808	184	1 734	1 918	10,2
Tabac	14 256	0	2 088	2 088	14,6
Vêtements	28 962	699	0	699	2,4
Nettoyage d'articles d'habillement	1 449	51	0	51	3,5
Tissus pour habillement et autres articles et accessoires d'habillement	3 462	73	0	73	2,1
Chaussures	5 811	138	0	138	2,4
Loyers payés pour le logement	47 902	4 558	446	5 003	10,4
Loyers imputés pour le logement	142 350	0	0	0	0,0
Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation du logement	2 604	53	0	53	2,0
Services pour l'entretien et les réparations du logement	366	14	0	14	3,9
Électricité	17 379	0	0	0	0,0
Gaz	6 369	0	0	0	0,0
Autres combustibles	4 022	106	0	106	2,6
Alimentation en eau et services publics d'hygiène	5 337	0	0	0	0,0
Meubles et articles d'ameublement	14 579	303	0	303	2,1
Tapis et revêtements de sol divers	646	12	0	12	1,9
Articles de ménage en textiles	2 995	50	0	50	1,7
Gros appareils ménagers	5 300	94	0	94	1,8
Small electric household appliances	1 623	23	0	23	1,4
Gros outillage et matériel	2 749	35	0	35	1,3
Petit outillage et accessoires divers	2 218	38	0	38	1,7
Autres produits ménagers semi-durables	5 819	102	0	102	1,7
Autres produits ménagers non durables	6 877	96	0	96	1,4
Réparation d'articles personnels et ménagers sauf véhicules	2 703	172	0	172	6,4
Location et crédit-bail d'articles personnels et ménagers sauf véhicules automobiles	3 227	83	0	83	2,6
Autres services liés au logement et à la propriété	4 308	492	0	492	11,4
Matériel et appareils thérapeutiques	3 465	82	0	82	2,4
Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux divers	17 593	123	0	123	0,7
Services ambulatoires	17 548	194	0	194	1,1
Services hospitaliers	2 576	0	0	0	0,0
Voitures neuves	16 867	0	0	0	0,0
Camions, fourgonnettes et véhicules utilitaires sport neufs	23 246	0	0	0	0,0
Véhicules automobiles d'occasion	11 168	137	0	137	1,2
Autres véhicules	3 357	49	0	49	1,5
Pièces de rechange et accessoires pour véhicules	13 548	264	0	264	2,0
Carburants et lubrifiants	41 796	290	0	290	0,7
Entretien et réparation de véhicules	8 406	771	0	771	9,2
Stationnement	2 294	94	0	94	4,1
Location de véhicules	1 059	18	0	18	1,7
Autres services liés à l'utilisation de véhicules	1 328	72	0	72	5,4
Transport ferroviaire	239	0	0	0	0,0
Transport urbain	3 688	0	0	0	0,0
Transport interurbain par autobus	1 002	35	0	35	3,5
Transport par taxi et limousine	1 066	130	39	169	15,8
Transport aérien	10 166	0	0	0	0,0
Transport maritime	395	0	0	0	0,0
Autres services de transport	2 337	0	0	0	0,0
Services postaux	1 319	0	0	0	0,0

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau A.6 Sous-estimation potentielle de la consommation finale des ménages découlant de l'économie souterraine, selon la catégorie de dépenses, Canada, 2011 (suite)

	Dépenses des ménages incluant les taxes[1]	Dissimulation des revenus	Autres	Sous-estimation potentielle totale	
		millions de dollars			pourcentage
Matériel de télécommunication	848	10	0	10	1,2
Services de télécommunication	21 466	0	0	0	0,0
Matériel de traitement de l'information	4 204	47	0	47	1,1
Supports d'enregistrement	2 735	75	0	75	2,7
Matériel audiovisuel et photographique	8 031	106	0	106	1,3
Biens durables pour loisirs de plein air	4 678	56	0	56	1,2
Instruments de musique et biens durables destinés aux loisirs d'intérieur	1 076	28	0	28	2,6
Jeux, jouets et passe-temps	5 068	85	0	85	1,7
Articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air	4 797	99	0	99	2,1
Produits pour jardins, plantes et fleurs	3 151	97	0	97	3,1
Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie	2 455	212	0	212	8,7
Animaux de compagnie et aliments pour animaux de compagnie	3 587	148	0	148	4,1
Services récréatifs et sportifs	8 949	525	0	525	5,9
Services de radiotélévision	8 930	19	0	19	0,2
Cinémas	1 145	0	0	0	0,0
Services de photographie	929	79	0	79	8,6
Autres services culturels	2 456	146	0	146	6,0
Jeux de hasard	15 121	0	0	0	0,0
Livres	2 901	50	0	50	1,7
Journaux et publications périodiques	2 187	33	0	33	1,5
Imprimés divers, papeterie et matériel de dessin	1 922	38	0	38	2,0
Enseignement universitaire	6 934	0	0	0	0,0
Autre enseignement	6 981	291	0	291	4,2
Services de repas et de boissons non alcoolisées	45 725	3 591	1 077	4 668	10,2
Services de boissons alcoolisées	9 406	540	286	825	8,8
Services d'hébergement	9 321	294	187	482	5,2
Assurance-vie	9 247	0	0	0	0,0
Assurance maladie	5 585	0	0	0	0,0
Assurance transports	5 798	0	0	0	0,0
Assurance habitation	2 145	0	0	0	0,0
Frais de prêt imputés	13 863	0	0	0	0,0
Frais de dépôt imputés	11 725	0	0	0	0,0
Commissions reliées aux transactions d'actions et d'obligations	3 544	0	0	0	0,0
Autres frais financiers payés	9 506	64	0	64	0,7
Caisse de retraite en fiducie	4 111	0	0	0	0,0
Fonds communs de placement	13 691	0	0	0	0,0
Services de soins corporels	8 193	818	245	1 064	13,0
Appareils électriques pour soins corporels	570	8	0	8	1,3
Autres appareils, articles et produits pour soins corporels	13 180	252	0	252	1,9
Articles de bijouterie et horlogerie	3 927	65	0	65	1,7
Autres effets personnels	2 719	63	19	81	3,0
Garde d'enfants à l'extérieur du domicile	4 216	729	0	729	17,3
Garde d'enfants à domicile	1 116	23	0	23	2,1
Autres services sociaux	6 271	209	0	209	3,3
Services funèbres et autres services funéraires	1 843	61	0	61	3,3
Services juridiques et autres	7 204	131	0	131	1,8

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau A.6 Sous-estimation potentielle de la consommation finale des ménages découlant de l'économie souterraine, selon la catégorie de dépenses, Canada, 2011 (fin)

	Dépenses des ménages incluant les taxes[1]	Dissimulation des revenus	Autres	Sous-estimation potentielle totale	
		millions de dollars			pourcentage
Dépenses des Canadiens à l'étranger	36 458	0	0	0	0,0
Dépenses des non-résidents au Canada	-19 745	0	0	0	0,0
Durables	117 689	1 289	0	1 289	1,1
Semi-durables	69 680	1 501	19	1 520	2,2
Non-durables	242 962	3 069	3 822	6 891	2,8
Services	525 654	14 418	2 280	16 698	3,2
Dépenses de consommation finale des ménages	**955 985**	**20 276**	**6 121**	**26 397**	**2,8**
Dont : sous-total, catégories de dépenses sans ES	363 356	…	…	…	…

... n'ayant pas lieu de figurer

Note :

1. Statistique Canada. Tableau CANSIM 380-0067 - Dépenses de consommation finale des ménages. (site consulté : 2013-06-03).

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Annexe B – Indicateurs connexes

Tableau B.1 PIB publié, en termes de dépenses, Canada, 2006 à 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	millions de dollars courant					
Dépenses de consommation finale	1 093 845	1 158 635	1 221 774	1 248 242	1 305 119	1 361 897
Dépenses de consommation finale des ménages	784 654	831 218	868 042	872 738	915 271	955 985
Dépenses de consommation finale des institutions sans but lucratif au service des ménages	20 017	21 134	22 748	23 457	23 502	24 138
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	289 174	306 283	330 984	352 047	366 346	381 774
Formation brute de capital fixe	342 709	366 111	386 526	348 304	387 976	412 037
Formation brute de capital fixe des entreprises	287 670	306 278	319 275	275 288	307 240	334 223
Bâtiments résidentiels	98 160	108 869	107 247	99 666	111 240	116 195
Ouvrages non résidentiels, machines et matériel	155 646	161 935	174 466	143 586	160 463	180 104
Produits de propriété intellectuelle	33 864	35 474	37 562	32 036	35 537	37 924
Formation brute de capital fixe des institutions sans but lucratif au service des ménages	2 174	1 572	2 647	2 111	2 235	2 688
Formation brute de capital fixe des administrations publiques	52 865	58 261	64 604	70 905	78 501	75 126
Investissements en stocks	10 636	8 938	8 843	-7 030	125	7 659
Exportations de biens et services	527 187	537 413	567 339	445 689	483 212	540 657
Moins : importations de biens et services	-487 233	-504 141	-538 867	-468 702	-514 821	-562 525
Divergence statistique	-226	-1 056	359	504	1 146	286
Produit intérieur brut aux prix du marché	**1 486 918**	**1 565 900**	**1 645 974**	**1 567 007**	**1 662 757**	**1 760 011**
Demande intérieure finale	1 436 554	1 524 746	1 608 300	1 596 546	1 693 095	1 773 934

Notes :

PIB : Produit intérieur brut

Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.

Source :

Statistique Canada. Tableau CANSIM 380-0064 - Produit intérieur brut, en termes de dépenses. (site consulté : 2013-06-03).

Tableau B.2 PIB publié, en termes de revenus, Canada, 2006 à 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	millions de dollars courant					
Rémunération des salariés	742 228	782 621	816 942	812 983	839 376	883 753
Salaires et traitements	644 759	684 981	716 170	705 172	727 617	766 597
Cotisations sociales à la charge des employeurs	97 469	97 640	100 772	107 811	111 759	117 156
Excédent d'exploitation brut	419 743	440 726	482 330	404 611	460 731	497 803
Excédent d'exploitation net : sociétés	234 186	241 113	264 530	176 451	232 293	258 459
Consommation de capital fixe : sociétés	144 531	155 205	168 622	176 126	173 719	180 793
Consommation de capital fixe : administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages	41 026	44 408	49 178	52 034	54 719	58 551
Revenu mixte brut	164 559	175 199	183 034	185 990	193 368	202 270
Revenu mixte net	126 028	133 715	138 460	139 511	145 645	152 969
Consommation de capital fixe : entreprises individuelles	38 531	41 484	44 574	46 479	47 723	49 301
Impôts moins les subventions sur la production	63 604	67 089	69 737	70 101	71 775	73 598
Impôts moins les subventions sur les produits et les importations	96 558	99 209	94 290	93 826	98 653	102 874
Divergence statistique	226	1 056	-359	-504	-1 146	-287
Produit intérieur brut aux prix du marché	**1 486 918**	**1 565 900**	**1 645 974**	**1 567 007**	**1 662 757**	**1 760 011**

Notes :

PIB : Produit intérieur brut

Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires..

Source :

Statistique Canada. Tableau CANSIM 380-0063 - Produit intérieur brut, en termes de revenus. (site consulté: 2013-06-03).

Tableau B.3 Population et nombre estimatif de ménages, Canada, 2006 à 2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
	milliers					
Population[1]	32 576	32 928	33 318	33 727	34 127	34 484
Ménages[2]	12 789	12 985	13 199	13 417	13 378	13 549

Notes :

1. Statistique Canada. Tableau CANSIM 051-0001 - Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1er juillet. (site consulté : 2013-06-03).
2. Estimations basées sur : le Recensement de la population (1991, 1996, 2001, 2006), Rapports techniques sur la couverture lors du recensement (1991, 1996) et l'Enquête sur les dépenses des ménages (1997 à 2011).

Annexe C – Méthodologies particulières[29]

C.1 Méthodologie et sources de données particulières employées à l'égard des composantes du PIB en termes de dépenses

C.1.1 Dépenses des ménages

Les dépenses de consommation finale des ménages en biens et en services représentent 54,3 % du PIB en 2011. Ces dépenses se subdivisent en quatre grands types : biens durables (véhicules, meubles, appareils électroménagers, etc.); biens semi-durables (vêtements et chaussures, accessoires d'ameublement, etc.); biens non durables (aliments, boissons et tabac, carburants, énergie, etc.); services (loyer, restaurants, santé, éducation, loisirs, etc.). Les séries sont estimées au moyen de sources de données très diversifiées, notamment des enquêtes-entreprises, des enquêtes-ménages et des données administratives.

Les ventes aux ménages forment l'un des deux principaux axes autour desquels gravitent les transactions souterraines, l'autre étant la construction résidentielle. L'alcool, le tabac et les services domestiques sont des exemples de biens et services que l'on peut se procurer au noir. Sous l'angle des transactions assimilables à l'économie souterraine, les dépenses de consommation finale des ménages entrent dans trois catégories :

1. celles qui ne sont pas du tout associées à de telles transactions;
2. celles qui ont un effet peu marqué, voire aucun effet du tout, sur l'estimation du PIB;
3. celles qui ont comme conséquence une sous-estimation du PIB (tabac, boissons alcoolisées, réparations, repas au restaurant, etc.).

Il y a beaucoup de biens et services qui ne peuvent être achetés au noir, que l'on pense aux véhicules neufs, au carburant, au combustible, à l'électricité, au gaz naturel, à l'approvisionnement en eau, aux soins médicaux et hospitaliers, au téléphone, à la poste, à la câblodistribution, au transport urbain, aux billets des loteries provinciales et aux assurances. En outre, les entreprises qui vendent ou fournissent ces biens et services sont peu susceptibles de sous-déclarer leurs revenus. Il se peut que leurs dépenses de fonctionnement ne soient pas mesurées adéquatement, mais elles ne sont pas sous-estimées en raison de transactions cachées.

Enfin, certains postes de dépense ne correspondent pas du tout à des transactions monétaires, mais prennent plutôt la forme d'imputations pour rendre compte d'activités non marchandes à l'égard desquelles il existe en parallèle des activités très similaires au sein de l'économie de marché (il s'agit principalement de services rattachés aux logements occupés par le propriétaire et de services rendus sans frais spécifiques par les institutions financières)[30]. Il y a également certaines imputations marginales touchant d'autres catégories de dépenses des ménages, dans le but de rendre compte d'éléments comme les repas, l'hébergement ou les services de stationnement offerts aux travailleurs en guise d'avantages « en nature ». Dans le cadre de cette étude, on ne considère pas qu'il existe une association entre ces imputations et l'activité économique souterraine.

Au total, les dépenses en biens et en services qui sont réputées ne pas être effectuées au noir et celles qui ne sont pas reliées à des transactions monétaires se sont chiffrées à 363 milliards de dollars, ou 38 % de la consommation finale des ménages en 2011; il reste donc 62 % de cette consommation où il peut y avoir sous-estimation en raison de transactions souterraines[31,32].

29. Bon nombre des sections de la présente annexe reposent sur les travaux antérieurs de Gervais (1994) et de Barber-Dueck, Terefe et Lamontagne (2011).
30. Le troc est un exemple de transactions non monétaires qui pourraient participer de l'économie souterraine. Selon l'ARC, les transactions de troc sont assujetties aux taxes et aux impôts, de sorte que seules celles de ces transactions où les impôts ou taxes applicables ne sont pas payés seraient considérées comme étant des activités économiques souterraines. Il existe certaines organisations qui offrent des services pour faciliter les échanges par troc, mais nous n'avons pu obtenir aucune estimation de l'ampleur de ce genre d'activité au Canada. Le troc n'est pas pris en compte dans la présente étude, mais il pourrait l'être dans le cadre de travaux futurs.
31. Les dépenses de consommation finale des ménages comprennent les taxes.
32. Il y a quelques imputations intégrées aux catégories où les activités économiques souterraines peuvent être présentes, mais ces imputations sont marginales.

Les transactions souterraines vont généralement donner lieu à une sous-estimation du PIB, et ce, sans aucune contrepartie (exception faite des loyers et des achats transfrontaliers; se reporter à l'encadré qui suit et à la section C.1.1.4). Le problème est sans doute plus aigu dans le cas des services. Les biens sont « visibles » (droits de douane à l'importation, TPS sur les achats, factures, stocks), alors que les services ne le sont pas. De plus, la couverture statistique est généralement moins bonne pour les services, et il n'existe pas toujours des données distinctes sur l'offre et la demande. Ce manque d'information, jumelé au fait que de nombreux services sont consommés entièrement par les ménages au niveau de la demande finale, fait en sorte que les transactions portant sur les services sont très difficiles à détecter, et ce, malgré l'approche de mise en équilibre des flux de biens et de services utilisée dans le cadre du système d'entrées-sorties.

Afin d'estimer l'ampleur de l'activité économique souterraine pouvant être associée à la consommation finale des ménages, la première étape consiste à estimer la dissimulation potentielle de revenus des entreprises. On ajoutera ensuite des estimations distinctes pour certaines catégories de dépenses qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'estimation des revenus dissimulés. Toutes les estimations doivent être interprétées comme correspondant à la borne supérieure de la portion manquante du PIB par suite de transactions souterraines, exception faite de celles relatives au tabac de contrebande, qui sont fondées directement sur les calculs officiels du PIB et sont réputées être les meilleures estimations de l'ampleur du phénomène.

Raisons pour lesquelles les achats transfrontaliers n'entraînent pas une sous-estimation du PIB

Si les estimations des achats transfrontaliers, déclarés ou non, sont trop basses, cela donnera lieu à une sous-estimation des importations, mais pas – au contraire de la contrebande – à une sous-estimation du PIB du Canada[1]. Les achats effectués à l'étranger uniquement à des fins de consommation personnelle (et non à des fins de revente) ne donnent lieu à aucune marge sur coût de revient ni à aucun bénéfice réalisé au Canada qui devrait être incorporé au PIB. Les effets de ces achats sur les importations sont entièrement contrebalancés par leurs effets sur les dépenses de consommation finale des ménages. Peu importe le volume des achats transfrontaliers, un montant correspondant sera imputé à la fois aux dépenses de consommation finale des ménages – avec un signe positif – et aux importations – avec un signe négatif –, de sorte que le PIB demeurera inchangé.

Cela ne signifie pas que les achats transfrontaliers sont totalement exempts d'évasion fiscale. Le point à retenir est que la sous-estimation des achats transfrontaliers ne conduit pas à une sous-estimation du PIB, de sorte qu'on peut ne pas en tenir compte ici. Cela vaut aussi pour les importations d'invisibles. La prise en compte des importations de services « manquantes », soit n'entraînerait pas de modification du PIB mesuré, soit le réduirait (si les services manquants sous la rubrique des importations étaient déjà pris en compte dans une autre composante de la demande finale).

1. Voir Kemp, Katharine, « Achats outre-frontière – Tendances et mesure », *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, produit nº 13-001 au catalogue, nº troisième trimestre de 1992, de Statistique Canada.

C.1.1.1 Dissimulation de revenus[33]

On parle de dissimulation de revenus lorsque des entreprises légitimes omettent de déclarer une partie de leurs revenus d'entreprise. Outre la sous-déclaration des revenus, le phénomène peut aussi prendre la forme d'une surdéclaration des dépenses. Les entreprises qui dissimulent des revenus ne fonctionnent pas forcément en dehors de la loi, comme les contrebandiers, et elles agissent souvent ainsi à l'insu de leurs clients. Cela dit, il s'agit d'une pratique d'évasion fiscale, et cela peut entraîner une sous-estimation du PIB à la marge, de sorte qu'il faut en tenir compte ici.

33. Dans les études précédentes, l'approche utilisée à l'égard de la dissimulation de revenus était axée sur les industries du commerce de détail et des services. Dans la présente étude, cette approche est élargie afin d'englober l'ensemble des biens et des services consommés par le secteur des ménages. Dans la pratique, il s'agit d'un changement marginal, mais qui permet de tenir compte des ventes directes aux ménages par les industries qui, habituellement, vendent la plus grande partie de leurs produits à d'autres industries. Pensons par exemple à la vente directe de produits d'une scierie à un ménage.

Il est question plus précisément de la sous-déclaration, peu prononcée en moyenne, des ventes, ce qui peut facilement passer inaperçu. Une entreprise peut omettre de déclarer certains revenus, mais une trop grande dissimulation, par rapport aux coûts d'exploitation ou par comparaison aux autres entreprises, attirera sans doute l'attention. De même, étant donné que, aux fins des comptes nationaux, l'offre totale d'un bien ou d'un service est égale à la demande totale de ce bien ou de ce service selon les tableaux d'entrées-sorties, une sous-déclaration systémique et marquée des ventes serait également détectée et corrigée (se reporter à l'encadré intitulé « Dissimulation de revenus à la marge comparativement aux déséquilibres statistiques»).

Les vérifications menées par les autorités fiscales durant plusieurs années peuvent révéler les cas de dissimulation de revenus, et Statistique Canada a désormais accès à ces renseignements[34]. Certains changements, comme la facturation électronique instaurée récemment dans l'industrie des services de restauration et débits de boisson au Québec, pourraient servir à prévenir la dissimulation de revenus. La mise en application de taxes sur la valeur ajoutée, comme la TPS/TVH, visait également à rendre la dissimulation de revenus plus difficile, ou sinon moins attrayante pour les entreprises, qui doivent percevoir la TPS/TVH sur leurs ventes afin de pouvoir en porter le montant en déduction de la TPS/TVH versée au titre de leurs achats d'intrants intermédiaires.

Les petites entreprises sont plus susceptibles de dissimuler des revenus. Bien que la chose n'ait rien d'impossible, il semble peu probable que des grandes entreprises aient recours à de telles pratiques. En effet, cela serait compliqué pour de grandes organisations, ayant souvent une envergure provinciale ou nationale et comptant des centaines ou même des milliers d'employés. De plus, les entreprises constituées en société sont assujetties à davantage d'instruments réglementaires ainsi que de freins et de contrepoids que les entreprises non constituées, de sorte que la probabilité de dissimuler des revenus est plus élevée chez ces dernières.

La sous-estimation des revenus des entreprises n'entraîne pas forcément une sous-estimation du PIB. Les entreprises qui vendent à d'autres entreprises (demande intermédiaire) plutôt qu'à des ménages (demande finale) peuvent aussi s'adonner à la dissimulation de revenus. Cependant, au niveau intermédiaire, cette pratique est sans doute beaucoup moins fréquente, car le revenu d'une entreprise constitue la dépense de l'autre, et cette dernière aura besoin d'un reçu pour sa comptabilité. Plus fondamentalement, peu importe la manière dont les entreprises comptabilisent, ou omettent de comptabiliser, leurs coûts, elles vont transférer la totalité de ces coûts (comptabilisés ou non) à leurs clients. Les prix de marché des biens et services vendus aux consommateurs englobent automatiquement tous les revenus qui ont pu être dissimulés à l'étape intermédiaire. La dissimulation intermédiaire n'est pas davantage omise que les ventes intermédiaires dans le PIB. Si elle était traitée comme une production manquante et ajoutée au total, une partie de la production économique serait comptée deux fois, voire plus.

Seuls les revenus dissimulés par les entreprises qui effectuent des ventes aux ménages peuvent entraîner une sous-estimation du PIB et doivent être estimés, comme dans l'exemple de l'encadré intitulé « Illustration de l'effet de la dissimulation de revenus dans le cadre de transactions entre entreprises et à l'étape des ventes finales ».

34. Les fichiers de vérification fiscale sont disponibles auprès de l'ARC à l'égard des entreprises constituées en société pour la période allant de 2006 à nos jours. Cela correspond aux estimations fondées sur les nouvelles cotisations dans cette étude.

Dissimulation de revenus à la marge comparativement aux déséquilibres statistiques

Prenons l'exemple du commerce de détail de meubles de maison et supposons, par souci de simplicité, qu'il n'y a pas de commerce de gros de meubles de maison. Étant donné que l'on dispose de mesures fiables à l'égard de la fabrication, des importations et des exportations de meubles de maison, s'il arrivait que les détaillants fassent une sous-déclaration trop prononcée de leurs ventes, par exemple dans une proportion de 25 %, la demande totale (la somme des ventes au détail et des exportations) serait beaucoup plus basse que l'offre totale (la somme de la production, des importations et des marges). Une partie de ce déséquilibre pourrait être attribuable à un accroissement des stocks, mais seulement jusqu'à un certain point. Si une entreprise est prospère (la hausse de la demande pouvant être confirmée à partir d'autres sources, comme l'EDM) et que les estimations relatives à l'offre puissent être considérées comme fiables, le déséquilibre pourrait être corrigé en haussant les ventes intérieures ou les stocks sur le plan de la demande plutôt qu'en constatant une perte pour l'industrie dans son ensemble sur le plan des revenus. Dans de telles circonstances, on retiendrait sans doute la version équilibrée 2 dans le tableau qui suit, étant donné qu'elle est plus réaliste.

Des déséquilibres de ce genre surviennent fréquemment lorsque l'on établit des tableaux d'entrées-sorties. La plupart sont attribuables à des erreurs de transcription ou de totalisation, ou encore à des problèmes concernant la classification, l'évaluation, le moment ou la couverture qui ont une incidence sur les estimations du côté à la fois de la demande et de l'offre. Le processus de recoupement qui est inhérent à l'approche en vigueur donne de bons résultats, notamment à l'égard des biens, et il aide à résoudre certaines, mais certaines seulement, des incohérences éventuelles. Cette approche est particulièrement efficiente à l'échelle de l'économie; par contre, la sous-déclaration des ventes, si elle est en moyenne peu prononcée, pourrait facilement passer inaperçue et donner lieu à une estimation moindre de l'excédent ou à une estimation plus élevée des stocks que ce ne serait le cas autrement.

Tableau explicatif 1 – Exemple hypothétique de ventes intérieures faisant l'objet d'une sous-déclaration dans une proportion de 25%

	Statistiques enregistrées à l'origine	Offre et demande équilibrées	
		Version 1[1]	Version 2[2]
	dollars		
Production	100	100	100
Importations	30	30	30
Marge de transport	10	10	10
Bénéfice du détaillant	10	-5	10
Offre intérieure totale	**150**	**135**	**150**
Exportations	10	10	10
Ventes intérieures	100	100	125
Stocks	15	25	15
Demande totale	**125**	**135**	**150**

Notes :

1. Le déséquilibre entre l'offre et la demande est corrigé en diminuant les bénéfices du détaillant de 15 dollars et en augmentant les stocks de 10 dollars.
2. Le déséquilibre entre l'offre et la demande est corrigé en augmentant les ventes intérieures de 25 dollars.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Illustration de l'effet de la dissimulation de revenus dans le cadre de transactions entre entreprises et à l'étape des ventes finales

Situation 1 – Aucune dissimulation de revenus, tous les renseignements sont déclarés correctement – Mesure exacte du PIB

Situation 2 – Dissimulation de revenus par suite de ventes intermédiaires entre l'entreprise 1 et l'entreprise 2 – Aucune incidence sur le PIB

Situation 3 – Dissimulation de revenus à l'étape des ventes finales par l'entreprise 2 – Sous-estimation du PIB

Tableau explicatif 2 – Exposé des résultats – Économie comptant deux entreprises

	Situation 1 Aucune dissimulation de revenus, tous les renseignements sont déclarés correctement – Mesure exacte du PIB	Situation 2 Dissimulation de revenus par suite de ventes intermédiaires entre l'entreprise 1 et l'entreprise 2 – Aucune incidence sur le PIB	Situation 3 Dissimulation de revenus à l'étape des ventes finales par l'entreprise 2 – Sous-estimation du PIB
	dollars		
États des résultats – économie comptant deux entreprises			
Entreprise 1			
Exportations	10	10	10
Ventes intérieures	90	80	90
Ventes aux consommateurs	70	70	70
Ventes à l'entreprise 2[1]	20	10	20
Total des ventes	**100**	**90**	**100**
Importations	70	70	70
Salaires	20	20	20
Total des coûts	**90**	**90**	**90**
Bénéfices	10	0	10
Entreprise 2	$		
Exportations	15	15	15
Ventes intérieures	60	60	50
Ventes aux consommateurs[2]	60	60	50
Ventes aux entreprises	0	0	0
Total des ventes	**75**	**75**	**65**
Biens de l'entreprise 1[1]	20	10	20
Importations	10	10	10
Salaires	15	15	15
Total des coûts	**45**	**35**	**45**
Bénéfices	30	40	20
Calculs du PIB			
PIB-dépenses			
Consommation	130	130	120
Exportations	25	25	25
Importations	-80	-80	-80
PIB	**75**	**75**	**65**
PIB-revenus			
Rémunération des salariés	35	35	35
Surplus d'opération	40	40	30
PIB	**75**	**75**	**65**
PIB-industries			
Production brute	175	165	165
Consommation intermédiaire	100	90	100
PIB	**75**	**75**	**65**

Notes :
PIB : Produit intérieur brut
1. Dans la Situation 2, les 'ventes à l'entreprise 2' et les 'biens de l'entreprise 1' sont sous-représentés de 10 dollars pour illustrer les effets de la dissimulation des revenus.
2. Dans la Situation 3, les 'ventes aux consommateurs' sont sous-représentés de 10 dollars pour illustrer les effets de la dissimulation des revenus.
Source :
Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Voici en résumé les principales hypothèses utilisées dans la présente étude concernant la dissimulation de revenus :

- la dissimulation de revenus n'a d'incidence sur l'estimation du PIB que si elle est associée aux ventes aux ménages;
- il n'y a pas de dissimulation de revenus dans les secteurs assujettis à une réglementation rigoureuse (p. ex. ventes d'électricité);
- la dissimulation de revenus est plus susceptible de survenir dans le secteur des services que dans celui des biens;
- la dissimulation de revenus survient uniquement dans le cas des petites entreprises;
- la probabilité de dissimulation de revenus est plus élevée chez les entreprises non constituées en société que chez celles qui sont constituées.

Les revenus d'exploitation des petites entreprises servent de point de départ en vue d'estimer la dissimulation de revenus. On entend par petites entreprises les entreprises, constituées ou non en société, dont les revenus d'exploitation annuels sont inférieurs à 2 millions de dollars[35]. Les données sur les revenus d'exploitation ont été tirées des fichiers de données fiscales. Dans le cas des entreprises non constituées en société, on disposait des données T1 sur la base du SCIAN de 2005 à nos jours[36]. Pour les entreprises constituées en société, les données T2 sur la base du SCIAN étaient disponibles pour la période allant de 1997 à nos jours[37]. Tous les codes du SCIAN ont été normalisés afin de correspondre au SCIAN de 2007, sur lequel est fondée la classification des industries par entrées-sorties dans le SCNC.

Ces données fondées sur les industries ont été converties en données fondées sur les biens et services à partir de données tirées des tableaux d'entrées-sorties de 2009[38]. Ce processus a comporté plusieurs étapes :

a) les revenus d'exploitation au niveau des industries (qui servent de mesure approximative de la production dans le SCNC) sont convertis en revenus selon le bien ou le service;
b) un ratio[39] est appliqué à chaque bien et service afin de refléter la proportion des revenus attribuables aux dépenses des ménages;
c) les résultats obtenus à l'étape précédente sont agrégés en concordance avec les catégories de dépenses des ménages publiées;
d) les taux de dissimulation de revenus sont appliqués aux estimations produites à l'étape précédente.

Les taux de dissimulation de revenus ont été établis de la façon suivante :

a) 0 % pour les catégories dont l'estimation repose sur des méthodes indépendantes (tabac, loyers imputés);
b) 0 % pour les catégories où la probabilité de dissimulation de revenus est très faible en raison d'une réglementation stricte ou de la nature des services (p. ex, électricité, gaz naturel, approvisionnement en eau, services hospitaliers, automobiles et camions neufs, la plupart des services de transport, services de télécommunications, cinémas, jeux de hasard, la plupart des services d'assurance et des services financiers);
c) dans certaines catégories, il n'y avait pas de taux standard, du fait que la dissimulation de revenus est associée à une partie seulement des catégories en question (services ambulatoires (2,1 %), autres frais financiers payés (11,5 %), services juridiques et autres (11 %), et produits pharmaceutiques (5,5 %));

35. L'indice d'ensemble des prix à la consommation (1992 = 100) a été utilisé pour procéder aux corrections au titre de l'inflation. Dès lors, si l'on prend l'exemple de 2011, les entreprises dont les revenus d'exploitation l'année en question étaient inférieurs à 2 854 762 $ entraient dans la catégorie des petites entreprises.
36. Les données fiscales T1 sont révisées uniquement durant l'exercice en cours. Cela donne lieu à une sous-estimation des revenus des entreprises non constituées en société en raison des déclarants tardifs et des non-déclarants. Selon des études menées à partir du SCNC au moment de la révision exhaustive de 2012, la sous-estimation pourrait être de l'ordre de 8 % à 9 %. Des ratios d'ajustement ont été calculés pour 30 groupes d'industries et ont été utilisés dans la présente étude pour ajuster les revenus d'exploitation des entreprises non constituées en société.
37. Les données fiscales T2, qui ont trait aux entreprises constituées en société, sont révisées en permanence en raison des déclarants tardifs et des non-déclarants. Selon des recherches du SCNC, la sous-estimation associée aux données T2 se chiffre à 2,9 % après deux ans, à 1,7 % après trois ans, à 0,9 % après quatre ans et à 0,4 % après cinq ans ou plus. Ces ratios ont été utilisés dans la présente étude pour ajuster les revenus d'exploitation des entreprises constituées en société.
38. La raison pour laquelle les tableaux d'entrées-sorties de 2009 ont été utilisés est qu'il s'agit de la première année où l'on a appliqué la nouvelle classification des biens et services, des industries et de la demande finale dans le SCNC. À cet égard, on fait implicitement l'hypothèse que la structure de 2009 est valide pour toute la série chronologique. Dans les prochaines études, une matrice de conversion sera élaborée sur une base annuelle.
39. On a calculé ces ratios en réorganisant les tableaux d'entrées-sorties en tableaux de l'offre et de l'utilisation.

d) des taux non standard ont également été utilisés pour les services de transport par taxi (17 %) ainsi que pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (30 %), d'après les analyses effectuées dans le cadre d'études antérieures;

e) le taux standard pour les autres catégories de biens (40 en tout) était de 15,5 %;

f) le taux standard pour les autres catégories de services (22) était de 22 %.

Bien que légèrement différents de ceux utilisés lors d'études antérieures, ces taux standard correspondent à une borne supérieure raisonnable au regard de la dissimulation de revenus potentielle dans les catégories restantes de biens et de services achetés par les ménages[40].

La dernière étape a consisté à valider les résultats en les comparant à ceux obtenus selon l'approche fondée sur les industries (se reporter à la section C.3.2 de la présente annexe).

Conformément aux hypothèses exposées précédemment, les revenus dissimulés par les petites entreprises effectuant des ventes aux ménages pourraient s'être élevés jusqu'à 20,3 milliards de dollars en 2011, soit 2,1 % des dépenses des ménages (1,4 % dans le cas des biens et 2,7 % dans celui des services). Pour différentes raisons, ces résultats doivent être considérés comme constituant une borne supérieure. D'abord, la dissimulation de revenus s'opère à la marge. À moins que les détaillants soient également en mesure de dissimuler des coûts (loyers, salaires, coût des biens achetés pour la revente), ils ne pourront dissimuler plus d'une fraction donnée de leurs revenus avant de devoir déclarer une perte[41]. Or, ils ne peuvent déclarer de fausses pertes[42] tout en poursuivant leurs activités sans attirer tôt ou tard l'attention des vérificateurs de l'impôt. Les entreprises faisant partie des industries de services sont à même de celer une part plus importante de leurs revenus, d'où le taux de dissimulation de revenus plus élevé applicable à ces industries, mais elles devraient elles aussi dissimuler une part importante de leurs coûts pour ne pas faire naître de soupçons.

Ces hypothèses n'ont été adoptées ici qu'à seule fin d'estimer la borne supérieure des transactions souterraines et leur incidence sur le PIB. Les résultats ne doivent en aucun cas être interprétés comme étant une indication que toutes les petites entreprises s'adonnent à la fraude, et encore moins qu'elles le font dans de telles proportions.

C.1.1.2 Tabac

On s'est beaucoup penché sur la contrebande du tabac au cours des 20 dernières années. Depuis le début des années 1990, le SCNC a incorporé explicitement des estimations à l'égard des activités souterraines portant sur les produits du tabac.

La méthodologie servant à produire ces estimations est bien décrite dans le *Guide des comptes des revenus et dépenses*[43]. L'estimation des dépenses personnelles en produits du tabac sur une base annuelle est le résultat du rapprochement de plusieurs sources de données. Parmi les principales sources du côté de la demande, mentionnons les recettes de taxes spécifiques imposées sur les produits du tabac. Ces chiffres proviennent des comptes publics fédéraux, provinciaux et territoriaux, en conjonction avec les taux de taxes correspondants énoncés dans la loi. Il faut aussi mentionner les données tirées d'enquêtes sur les habitudes de consommation des Canadiens, plus précisément l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) et l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM). Du côté de l'offre, les principales sources de données ont trait aux ventes intérieures selon l'enquête intitulée Production et écoulement des produits du tabac, avec en guise de complément des données sur les importations internationales déclarées, qui proviennent de la Division du commerce international.

40. Dans le cadre de la présente étude, des modifications méthodologiques ont été mises de l'avant en raison de la révision de la structure de classification des industries et des biens et services dans le SCNC. Lors des études antérieures, les taux de dissimulation de revenus étaient appliqués à certaines industries de commerce de détail et de services, soit 15 % pour les industries productrices de biens, et 25 % pour les industries productrices de services. Conformément à la méthodologie actuelle, des taux sont appliqués au niveau à la fois des industries et des biens et services, et ils s'étendent à un plus large éventail d'industries. Les taux présentés ici s'appliquent au niveau des biens et services; les taux correspondants qui s'appliquent au niveau des industries sont identiques à ceux de l'étude précédente en ce qui touche les industries de commerce de détail et de services. Les taux applicables au niveau des industries sont présentés à la section 3.2 de la présente annexe.

41. Dans un petit nombre de cas, la dissimulation de revenus est rendue plus facile par le fait que les coûts cachés sont ceux engagés au noir. Il peut s'agir par exemple de spiritueux de contrebande ou de pièces d'automobile volées qui sont achetés pour revente, ou encore de salaires versés à des immigrants illégaux.

42. Dans les faits, il est plus probable que les entreprises procédant à une dissimulation de leurs revenus à la marge déclarent des marges bénéficiaires plus basses plutôt que des pertes. Ce point est implicite dans la méthodologie d'estimation de la dissimulation de revenus mais est plus manifeste lorsque la dissimulation de revenus par industrie est estimée d'après les déclarations de revenus vérifiées (se reporter à la section C.3.2).

43 *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit nº 13-017-X au catalogue de Statistique Canada, paragraphes 7.68 à 7.73.

La première étape de la méthodologie consiste à calculer la quantité ou le volume de cigarettes, de cigares et de tabac haché fin vendus légalement, d'après les données fiscales. Ce volume, exprimé en termes de cigarettes et obtenu en divisant les recettes de taxes par les taux imposés dans chaque province et territoire, est ensuite comparé aux données d'enquêtes menées auprès des ménages ainsi qu'aux ventes intérieures déclarées par les fabricants, auxquelles on ajoute les importations internationales[44].

Pour sa part, le volume total de tabac consommé au Canada (en incluant les produits du tabac de contrebande) est maintenant calculé sur une base annuelle en se fondant sur les tendances qui ressortent des données d'enquête, sur les prix et les niveaux, sur les ventes intérieures déclarées par les fabricants ainsi que sur l'élasticité de la demande de produits du tabac par rapport aux prix[45].

Le volume national ainsi calculé est ensuite réparti par province et territoire, d'après les données de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, cette dernière étant menée par Statistique Canada pour le compte de Santé Canada depuis 1999. La consommation de tabac de contrebande est ensuite calculée sous forme de valeur résiduelle pour chaque province et territoire, notamment en comparant le volume total consommé à la quantité calculée à partir des sources de données relatives aux taxes sur les produits du tabac.

En dernier lieu, des prix unitaires à la consommation sont appliqués aux volumes estimés par province et territoire. Les prix utilisés à l'égard du volume vendu sur le marché légal sont fondés sur l'indice des prix à la consommation connexe couvrant les principaux centres de population du pays, tandis que les données relatives aux prix payés pour le tabac de contrebande proviennent de sources diverses, surtout des reportages et des coupures de presse.

Le tableau C.1 fait état du volume des ventes de cigarettes légales et des ventes estimatives de cigarettes de contrebande. Le volume et la valeur des ventes légales et des ventes de contrebande estimatives ne reflètent pas uniquement les cigarettes fabriquées mais aussi le tabac haché fin qui est transformé en cigarettes[46]. Il est possible de valider ces estimations en examinant la consommation quotidienne moyenne implicite par fumeur. Cette moyenne quotidienne a diminué lentement, passant de 21,6 cigarettes en 1998 à 19,0 en 2011. Ces estimations semblent tout à fait plausibles. Il convient de préciser que les ventes de tabac de contrebande en proportion des ventes totales de tabac ont oscillé entre 32 % et 38 % depuis 2006, ce qui est nettement plus élevé que lors de la décennie précédente.

44. Les répondants aux enquêtes-ménages tendent à sous-estimer leur consommation de tabac, ce qui donne lieu à un écart marqué par rapport aux volumes calculés à partir des données fiscales. Cependant, on remarque que, dans certaines provinces, particulièrement celles où les taxes sur le tabac sont les plus élevées, les volumes obtenus à partir des données fiscales sont en deçà de la consommation déclarée de tabac, ce que l'on attribue généralement à la contrebande. Cela laisse penser que de nombreux fumeurs se tournent alors vers le marché noir pour s'approvisionner en cigarettes et en tabac haché fin, et cela expliquerait également le fait que les ventes intérieures déclarées par les fabricants ont diminué de façon plus marquée que ne l'indiquent les tendances qui ressortent des enquêtes menées auprès des ménages chaque fois qu'il y a eu des hausses importantes des taux de taxe sur le tabac au Canada.

45. Jusqu'aux années 2001 et 2002, les ventes intérieures déclarées par les fabricants fournissaient généralement une bonne estimation du volume total de tabac consommé au pays, puisque les produits de contrebande étaient surtout constitués de cigarettes produites par les grands fabricants et achetées par des grossistes illégaux en vue de leur revente sur le marché noir. Le commerce illégal de tabac s'est adapté à la suite des hausses des taxes fédérales et provinciales sur le tabac mises en application en 2001 et 2002. Depuis ce temps, les prix de gros des cigarettes produites par les grands fabricants ont augmenté en parallèle avec les taxes. Étant donné que les cigarettes de contrebande produites par des fabricants sans permis ou provenant d'autres pays en sont venues à représenter une part plus importante du marché, les ventes intérieures déclarées par les fabricants de tabac dûment autorisés ne peuvent plus donner une estimation fiable de la consommation intérieure.

46. Le facteur de conversion du tabac haché fin est de un gramme par cigarette.

Tableau C.1 Ventes légales, ventes de contrebande estimatives et consommation de tabac, Canada, certaines années

	1992	1994	1996	1998	2003	2007	2008	2009	2010	2011
					milliards de cigarettes					
Ventes légales	38,4	43,7	49,7	48,2	36,9	27,4	25,9	26,2	28,0	28,4
Ventes de contrebande estimées	12,1	7,1	2,0	5,2	7,4	15,1	16,2	16,2	13,0	13,2
Consommation totale	50,5	50,7	51,7	53,4	44,4	42,5	42,1	42,4	41,1	41,5
					pourcentage					
Part de marché, contrebande	24,0	13,9	3,8	9,7	16,7	35,4	38,5	38,3	31,8	31,7
					indice (1992 = 100)					
Indice, ventes légales	100,0	113,8	129,5	125,7	96,3	71,5	67,4	68,2	73,0	73,9
Indice, consommation totale	100,0	100,5	102,4	105,8	87,9	84,3	83,4	84,0	81,4	82,3
					millions					
Population (personnes âgées de 12 ans et plus)	23,6	24,2	24,8	25,4	27,1	28,6	29,0	29,3	29,7	30,0
					pourcentage					
Proportion des fumeurs[1]	..	29,3	27,6	26,6	23,0	22,0	21,4	20,1	20,8	19,9
					cigarettes par jour par personne					
Consommation quotidienne de cigarettes (fumeurs)	..	19,6	20,7	21,6	19,5	18,5	18,6	19,7	18,2	19,0
dont : légale	..	16,8	19,9	19,5	16,2	12,0	11,4	12,2	12,4	13,0
dont : illégale	..	2,7	0,8	2,1	3,3	6,6	7,2	7,5	5,8	6,0

.. indisponible pour une période de référence précise

Notes :

Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.

1. Statistique Canada, Tableau CANSIM 105-0501 - Profil d'indicateurs de la santé et Tableau CANSIM 104-0027 - Usage du tabac. (site consulté : 2013-06-03).

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Les chiffres du tableau C.2 mettent en lumière l'incidence du commerce illégal de tabac sur le PIB. En termes de dépenses, les dépenses des ménages au titre du tabac illégal ont totalisé 2,1 milliards de dollars, et on estime à 568 millions la valeur des importations en 2011. En termes de revenus, les contrebandiers de tabac ont dégagé des revenus nets de 382 millions de dollars, tandis que les revenus attribuables à la marge bénéficiaire sur les ventes au détail illégales de tabac atteignaient 1,1 milliard de dollars. Au total, les transactions illégales rattachées au tabac n'équivalaient qu'à 0,1 % du PIB du Canada en 2011.

Tableau C.2 Effet des transactions illégales potentielles reliées au tabac sur le PIB, Canada, 2011

PIB en termes de revenus		PIB en termes de dépenses	
	2011		2011
	millions de dollars		millions de dollars
Revenu mixte, marge des contrebandiers	382	Dépenses des ménages, contrebande	2 088
Revenu mixte, marge des détaillants	1 137	Importations en contrebande	-568
Montant potentiellement omis du PIB	1 520	Montant potentiellement omis du PIB	1 520
Pourcentage du PIB officiel (%)	0,09	Pourcentage du PIB officiel (%)	0,09

Note :

PIB : Produit intérieur brut

Source : Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

C.1.1.3 Alcool

Les transactions souterraines dont il est question ici comprennent la production illégale de vin et la contrebande de spiritueux. Des taxes plus basses et des coûts de transport plus élevés font en sorte que la contrebande du vin et de la bière n'est pas rentable. Contrairement aux cigarettes, les spiritueux de contrebande ne sont généralement pas produits au Canada, de sorte qu'il y a une plus grande part de conjecture dans les estimations du volume de la contrebande, et cela vaut aussi pour le vin produit illégalement. Pour illustrer notre propos, nous supposerons que les chiffres publiés par la Régie des alcools de l'Ontario[47] et par l'Association canadienne des distillateurs (ACD), qui sont très similaires, sont exacts et constituent la borne supérieure de l'alcool importé ou produit illégalement.

La méthode d'estimation est la suivante : à partir des estimations de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) concernant le volume des ventes illégales en Ontario, on calcule le volume des ventes illégales pour l'ensemble du Canada en se fondant sur la population adulte[48]. Ce volume estimatif est ensuite converti en valeur monétaire en utilisant un prix qui correspond à 60 % du prix de vente avant application de la TVH, de la TPS et des TVP[49]. Puis, les ventes nominales sont subdivisées en deux catégories, soit les ventes aux consommateurs et les ventes aux titulaires de permis[50]. Dans ce dernier cas, une marge bénéficiaire est appliquée. Le total des ventes aux consommateurs et des ventes aux titulaires de permis (incluant la marge bénéficiaire) représente l'effet des ventes illégales d'alcool sur la partie dépenses des ménages du PIB. L'effet final sur le PIB est obtenu en supprimant la proportion des ventes illégales qui est imputable aux importations (et qui ne fait dès lors pas partie de la production canadienne). La marge bénéficiaire applicable aux titulaires de permis est estimée à 300 % pour les spiritueux[51] et à 200 % pour le vin. La marge bénéficiaire plus basse dans le cas du vin s'explique par la concurrence plus forte rattachée au vin à faible coût. Ainsi que cela est précisé au premier paragraphe de la présente section, les importations prises en compte se limitent aux spiritueux et sont estimées en fonction de 50 % de leur valeur sur le marché noir. On fait l'hypothèse qu'il n'y a pas de ventes illégales de bière.

Conformément à cette méthodologie, les transactions illégales estimatives s'élèvent à 316 millions de dollars en 2011, dont 57 millions provenant de ventes par l'intermédiaire de titulaires de permis. Ce chiffre correspond à 51,3 millions de bouteilles de vin, dont 46,1 millions ont été vendues directement à des ménages à un prix moyen de 5,61 $, et 5,1 millions, à des consommateurs par l'intermédiaire d'établissements titulaires de permis à un prix moyen de 11,21 $.

Tout comme dans le cas du vin, les spiritueux illégaux ne sont pas vendus en totalité directement aux consommateurs. Une partie de l'offre est destinée aux bars et aux restaurants titulaires de permis. La valeur estimative des transactions illégales en 2011 pourrait avoir atteint 1 418 millions de dollars, dont 354 millions au titre des ventes par l'intermédiaire de titulaires de permis. Ce chiffre équivaut à 77,8 millions de bouteilles de spiritueux (750 ml), dont 70,1 millions ont été vendues directement à des ménages, à un prix moyen de 15,17 $, et 7,8 millions, à des clients à un prix moyen de 45,52 $.

47. Des estimations relatives aux ventes de spiritueux et de vin « illégaux » sont présentées en annexe des rapports annuels de la LCBO. Ces estimations sont parfois exprimées sous forme de volume, et parfois aussi en termes de valeur.
48. Tout comme lors d'études antérieures de Statistique Canada, un facteur d'extrapolation est établi à partir de la population adulte afin d'obtenir des estimations pour le Canada. L'utilisation de la population plutôt que du volume des ventes légales a pour but d'éviter les distorsions que pourraient engendrer les transactions illégales elles-mêmes.
49. Le prix moyen sur le marché noir qui est utilisé, c'est-à-dire 60 % du prix officiel, correspond à une borne supérieure; à titre d'exemple, le prix de vente des cartouches de cigarettes de contrebande peut être aussi bas que 30 % du prix de vente au détail légal.
50. Les ventes aux consommateurs et celles aux titulaires de permis sont réparties dans des proportions de 90 % et de 10 %, respectivement. Cela donne une proportion d'alcool « illicite » de 25 % environ dans les établissements titulaires de permis, ce qui est réputé constituer une borne supérieure, étant donné que le titulaire de permis ne peut substituer une part importante de ses achats illicites à ses achats légaux sans faire naître des soupçons. La proportion est la même pour les spiritueux et pour le vin.
51. Selon les comptes nationaux, la marge moyenne sur l'alcool vendu dans les établissements titulaires de permis (en incluant les pourboires) s'établissait à 170 % en 2009, qui constitue la plus récente année de référence. Si l'on retranche 10 % au titre des pourboires, la marge est de 153 %, ce qui équivaut à 40 $ sur une bouteille de spiritueux de 26 $, soit 66 $ en tout. Si la bouteille de spiritueux de contrebande achetée 15 $ est vendue au même prix, la marge bénéficiaire est de 51 $, ou 340 %. Aux fins des estimations actuelles, nous avons repris la marge utilisée dans l'étude précédente (300 %).

Tableau C.3 Effet des transactions souterraines potentielles reliées à l'alcool sur le PIB, Canada, 2011

PIB en termes de revenus		PIB en termes de dépenses	
	2011		2011
	millions de dollars		millions de dollars
Revenu mixte, vin illégal	259	Dépenses des ménages, vin illégal	259
Revenu mixte, marge sur spiritueux, contrebandiers	532	Dépenses des ménages, spiritueux de contrebande	1 063
Revenu mixte, marge sur spiritueux de contrebande, détenteurs de permis	295	Dépenses des ménages, marge sur spiritueux de contrebande, détenteurs de permis	354
Revenu mixte, marge sur vin illégal, détenteurs de permis	57	Dépenses des ménages, marge sur vin illégal, détenteurs de permis	57
		Importations de spiritueux de contrebande	-591
Montant potentiellement omis du PIB	1 143	Montant potentiellement omis du PIB	1 143

Note :
PIB : Produit intérieur brut

Source :
Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

L'effet de ces transactions souterraines sur le PIB en 2011 est exposé au tableau C.3. Les ventes de vin produit illégalement, dont la valeur est estimée à 259 millions de dollars, entraîneraient tout au plus une hausse, de proportion égale, des dépenses de consommation finale des ménages et du revenu net des entreprises non constituées en société. Le chiffre réel est probablement moindre, étant donné qu'il faudrait que le coût d'achat des ingrédients et des fournitures connexes pour la préparation du vin soit déduit des dépenses de consommation finale des ménages et incorporé à la demande intermédiaire, ce qui entraînerait également une diminution du revenu net. Les ventes d'alcool de contrebande sur le marché noir, estimées à 1 063 millions de dollars, engendreraient une hausse de même montant des dépenses de consommation finale des ménages, contrebalancée par une hausse de 591 millions des importations. À cela s'ajouteraient les marges bénéficiaires des titulaires de permis, soit 354 millions de dollars sur les spiritueux et 57 millions de dollars sur le vin, de sorte que l'effet net sur le PIB serait de 1 143 millions, ou 0,1 % du PIB en 2011. Il y aurait en contrepartie une hausse équivalente du PIB en termes de revenus, dont la majeure partie serait probablement imputée au revenu net des entreprises non constituées en société.

À cette étape, il est important de valider ces estimations : correspondent-elles à des bornes supérieures réalistes? La consommation d'alcool prise dans son ensemble peut être subdivisée selon qu'elle est comptabilisée ou non. On peut raisonnablement supposer que la consommation comptabilisée est égale aux ventes[52]. La consommation non comptabilisée comprend l'alcool de fabrication artisanale, l'alcool fabriqué illégalement, l'alcool de contrebande et les produits de substitution contenant de l'alcool[53]. Dans son document intitulé *Global status report on alcohol and health – 2011*, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que la consommation moyenne d'alcool pur comptabilisée par habitant au Canada entre 2003 et 2005 a été de 7,8 litres, ce qui concorde avec les ventes publiées au Canada[54]; quant à la consommation non comptabilisée, elle était estimée à 2,0 litres. Ainsi que cela est indiqué dans la partie inférieure du tableau C.4, l'estimation du volume de consommation/production d'alcool illégal à la borne supérieure se chiffre en moyenne à 0,5 litre par adulte de 15 ans et plus, ce qui est nettement inférieur au chiffre publié par l'OMS. Cette estimation apparaît réaliste puisque l'on peut dès lors imputer 1,5 litre d'alcool pur par adulte canadien à la consommation d'alcool de fabrication artisanale et de produits de substitution contenant de l'alcool, qui ne sont pas associés à des activités souterraines. On peut soutenir, en se fondant sur les estimations de l'OMS, que les estimations relatives à l'alcool illégal pourraient être plus élevées. Toutefois, considérant le fait que les estimations relatives aux spiritueux illégaux en 2011 équivalent à peu près au volume des ventes légales de la Régie des alcools de l'Ontario et que le volume estimatif de vin illégal représente un peu moins de 30 % des ventes légales de cette dernière, on voit mal comment des activités encore plus importantes pourraient demeurer cachées.

52. C'est là l'hypothèse formulée par l'OMS.
53. L'alcool de fabrication artisanale et les produits de substitution contenant de l'alcool ne sont pas illégaux et ne font pas partie du cadre de la présente étude. Les rince-bouche, les parfums et les eaux de Cologne sont des exemples de produits de substitution contenant de l'alcool.
54. Statistique Canada, Tableau CANSIM 183-0019, Volume en litres d'alcool absolu des ventes de boissons alcoolisées et par habitant, 15 ans et plus, exercices financiers se terminant le 31 mars.

Tableau C.4 Ventes légales, ventes illégales estimatives et consommation de spiritueux et de vin, en volume, Canada, certaines années

	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2011
	millions de litres										
Spiritueux											
Ventes légales	136,8	127,0	128,1	138,3	155,4	182,3	197,5	202,6	210,8	209,3	209,8
Ventes de contrebande estimées[1]	48,1	56,9	46,5	40,8	27,9	29,2	26,3	35,3	47,4	58,5	58,4
Consommation totale	184,9	183,9	174,7	179,1	183,3	211,6	223,8	237,9	258,2	267,8	268,2
	pourcentage										
Part de marché, contrebande	26,0	30,9	26,6	22,8	15,2	13,8	11,7	14,9	18,3	21,8	21,8
	indice (1992 = 100)										
Indice, ventes légales	100,0	92,8	93,7	101,0	113,6	133,3	144,3	148,1	154,1	153,0	153,3
	litres per capita (personnes âgées de 15 ans et plus)										
Consommation per capita (15+) – légal	6,6	5,7	5,7	6,3	7,4	8,4	8,7	8,5	8,2	7,8	7,7
Consommation per capita (15+) – illégal	2,1	2,5	2,0	1,7	1,1	1,1	1,0	1,3	1,7	2,1	2,0
Consommation per capita (15+) – total	8,7	8,2	7,7	8,0	8,5	9,5	9,7	9,8	9,9	9,9	9,7
	millions de litres										
Vin											
Ventes légales	231,3	226,9	241,0	259,9	287,6	316,7	343,3	378,8	425,3	456,5	470,0
Ventes de contrebande estimées[1]	104,3	104,5	91,0	72,2	48,9	36,5	40,1	37,8	35,8	41,9	38,5
Consommation totale	335,6	331,4	332,0	332,1	336,5	353,2	383,4	416,7	461,1	498,4	508,4
	pourcentage										
Part de marché, contrebande	31,1	31,5	27,4	21,7	14,5	10,3	10,4	9,1	7,8	8,4	7,6
	indice (1992 = 100)										
Indice, ventes légales	100,0	98,1	104,2	112,4	124,4	136,9	148,5	163,8	183,9	197,4	203,2
	litres per capita (personnes âgées de 15 ans et plus)										
Consommation per capita (15+) – légal	9,4	9,0	9,5	10,0	10,6	11,1	11,7	12,8	13,5	13,8	14,0
Consommation per capita (15+) – illégal	4,6	4,5	3,9	3,0	2,0	1,4	1,5	1,4	1,3	1,5	1,3
Consommation per capita (15+) – total	14,0	13,5	13,4	13,0	12,6	12,5	13,2	14,2	14,8	15,3	15,3
	litres per capita (personnes âgées de 15 ans et plus)										
Alcool absolu											
Spiritueux – légal	2,2	2,0	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1
Spiritueux – illégal[2]	0,8	0,9	0,7	0,6	0,4	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6
Spiritueux – total	3,0	2,9	2,6	2,5	2,4	2,4	2,4	2,6	2,7	2,8	2,7
Vin – légal	1,1	1,1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,6	1,8	1,8	1,9
Vin – illégal[2]	0,5	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Vin – total	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1
Bière – légal	4,5	4,3	4,3	4,2	4,3	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,0
Bière – illégal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bière –total	4,5	4,3	4,3	4,2	4,3	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,0
Total – légal	7,8	7,4	7,4	7,3	7,6	7,7	7,8	8,0	8,2	8,2	8,0
Total – illégal	1,3	1,4	1,1	0,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,8	0,7
Total	**9,1**	**8,8**	**8,4**	**8,2**	**8,2**	**8,2**	**8,3**	**8,5**	**8,8**	**9,0**	**8,7**

Notes :
Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.
1. Il s'agit d'un estimé dérivé à partir d'information fournis par la LCBO.
2. Les facteurs de conversion sont dérivés des Tableaux CANSIM 183-0006 et 183-0019 pour les ventes légales. Les facteurs sont appliqués à la consommation illicite.
Sources :
LCBO, rapports annuel;
Statistique Canada, Tableau CANSIM 183-0006 - Volume et valeur des ventes des boissons alcoolisées; Tableau CASIM 183-0019 - Volume en litres d'alcool absolu des ventes de boissons alcoolisées et Tableau CANSIM 051-0001 Estimation de la population. (site consulté : 2013-06-03).

Enfin, qu'est-ce que ces estimations signifient en ce qui touche la part de marché que représentent la production et la consommation de spiritueux et de vin illégaux? En 2011, les spiritueux illégaux pourraient avoir représenté jusqu'à 21,8 % du marché des spiritueux, et le vin illégal, jusqu'à 7,6 % du marché du vin. Ces parts de marché sont plus basses qu'au début des années 1990, mais elles sont appropriées, compte tenu du fait que l'on ne dispose que de données non scientifiques limitées sur ce type d'activités.

C.1.1.4 Loyers, maisons de chambres et pensions de famille

Loyers

Aux fins du PIB, les loyers correspondent au produit du loyer moyen et du stock de logements locatifs. Dès lors, tout sous-dénombrement de ce stock va entraîner une sous-estimation des loyers. Un tel sous-dénombrement peut être relié à l'économie souterraine lorsque des appartements échappent à l'attention des recenseurs parce qu'ils sont cachés à dessein (par exemple, logements avec une entrée dissimulée ou sans entrée séparée) par des propriétaires qui les louent au noir. La question est de savoir comment il est possible d'établir approximativement le nombre de ces logements loués qui sont délibérément cachés.

L'approche de la borne supérieure est utilisée pour estimer la valeur des loyers que l'on pourrait associer à l'activité économique souterraine. La première étape consiste à calculer le nombre maximal de logements loués, puis de retrancher le nombre de logements loués servant à l'estimation des loyers dans les comptes économiques officiels. La différence est ensuite multipliée par un montant de loyer moyen, ce qui donne la valeur des loyers qui pourraient avoir été payés sur le marché noir.

Cependant, ces logements loués qui sont dissimulés se trouvent dans des maisons recensées à tort à titre de logements individuels ou de duplex et incorporées au stock des logements occupés par le propriétaire. Or, le loyer imputé à un logement occupé par le propriétaire dans les comptes nationaux est supposé être équivalent au loyer moyen d'un logement loué, que l'on ajuste au moyen d'un coefficient qui rend compte des écarts rattachés à la superficie moyenne et à la qualité de chaque type de logement. Le coefficient appliqué aux maisons comportant un logement caché au sous-sol ou à l'étage aura alors été trop élevé, et la rente imputée doit donc être réduite de manière à déterminer la surestimation des loyers imputés.

Enfin, l'écart entre la sous-estimation des loyers payés et la surestimation correspondante des loyers imputés n'est pas reflété dans le PIB. Dans le cadre du processus d'estimation des loyers payés au titre des logements loués sur le marché noir, on utilise comme point de départ le nombre de logements oubliés. Il existe trois sources de renseignements sur le nombre de ménages au Canada : le Recensement de la population, l'Enquête sur les dépenses des ménages, et la Division des enquêtes-entreprises spéciales et de la statistique de la technologie[55]. Les estimations du recensement ne sont jamais révisées, quoique les études postcensitaires fournissent une mesure assez précise du sous-dénombrement. Les estimations relatives aux ménages d'après les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) remontent jusqu'en 1997; elles englobent l'ensemble du Canada certaines années et se limitent aux provinces d'autres années. Les estimations de la Division des enquêtes-entreprises spéciales et de la statistique de la technologie (DEESST) reposent sur les données relatives aux logements au Canada. C'est cette source de données qui est utilisée afin de calculer les loyers pour les estimations figurant dans les comptes économiques.

Pour déterminer la borne supérieure à l'égard des logements loués, nous utilisons le dénombrement des ménages au recensement (après ajustement pour tenir compte du sous-dénombrement) ou, s'il est plus élevé, le chiffre estimatif établi selon l'EDM.

Le taux global de sous-dénombrement lors des recensements de 1991 et de 1996 a été de 2,2 % pour le Canada, et il a présenté des variations marquées entre les provinces. En 2001, l'écart entre les données de l'EDM et celles du Recensement était de 2,3 %. En 2006, les estimations fondées sur l'EDM ne couvraient pas l'ensemble du Canada, mais une estimation raisonnable aboutit à un taux de sous-dénombrement de 2,8 %. À des fins d'estimation, les séries chronologiques relatives aux ménages ont été estimées pour chaque province et chaque territoire entre 1991 et 2011. Pour estimer le nombre de ménages oubliés, on a soustrait des estimations à la borne supérieure les estimations de la DISC utilisées aux fins des comptes économiques. Le nombre de ménages locataires oubliés a été estimé au moyen du ratio des ménages locataires oubliés à l'ensemble des ménages oubliés lors du Recensement de 1991. Ce ratio – 77 % – a été utilisé pour toutes les années et pour l'ensemble des provinces et des territoires.

55. Étant donné que chaque ménage privé réside dans un logement privé, il est possible de mesurer l'un ou l'autre de ces concepts en faisant appel à des données au niveau des ménages ou au niveau des logements.

Tableau C.5 Effet des loyers au noir potentiellement oubliés, Canada, de 2009 à 2011

		2009	2010	2011
1	Ménages manquants ('000)	368	367	372
1a	Proportion des ménages manqués habitant dans les logements loués (%)	77	77	77
2	Ménages manquants, locataires ('000)	282	281	285
3	Logements loués manquants, 50% de L2 ('000)	141	141	142
3a	Loyer mensuel brut moyen ($)	764	773	781
4	Loyer annuel brut moyen, L3a*12 ($)	9 163	9 272	9 372
5	Loyer annuel moyen au titre de l'espace occupé, 85% de L4 ($)	7 788	7 881	7 966
6	Loyer annuel moyen au titre de l'espace occupé, locations au noir, 90% de L5 ($)	7 010	7 093	7 170
7	Loyers versés, logements loués manquants, L3*L6 (million de dollars)	989	997	1021
8	Nombre moyen de pièces, logements occupés par le propriétaire (nombre de pièces)	7.30	7.30	7.30
9	Nombre moyen de pièces, logements loués (nombre de pièces)	4.40	4.40	4.40
10	Facteur d'ajustement des loyers, logements occupés par le propriétaire, L8/L9	1.7	1.7	1.7
11	Loyer annuel moyen au titre de l'espace occupé imputé aux propriétaires, L5*L10 ($)	12 922	13 075	13 217
12	Nombre visé de logements occupés par le propriétaire, répéter L3 ('000)	141	141	142
13	Loyers imputés aux logements occupés par le propriétaire visés, L11 * L12 (millions de dollars)	1 824	1 839	1 882
14	Loyers imputés corrigés, logements occupés par le propriétaire visés, 70% de L13 (millions de dollars)	1 276	1 287	1 317
15	Sur-évaluation, loyers imputés aux logements occupés par le propriétaire visés, L13 - L14 (millions$)	547	552	565
16	Effet net sur le PIB, L7 - L15 (millions de dollars)	442	446	456

Note :
PIB : Produit intérieur brut
Les données pour la période 1992 à 2011 sont disponibles sur requêtes dans des tableaux supplémentaires.
Source :
Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Pour déterminer la sous-estimation des loyers découlant des transactions souterraines, on présume simplement que le nombre de logements loués qui sont cachés à dessein représente la moitié du nombre estimatif de ménages locataires oubliés. Cela constitue à n'en pas douter une borne supérieure, étant donné que près de 40 % des ménages oubliés vivaient à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement, où les loyers au noir sont sans doute chose peu courante. De plus, il est probable qu'un nombre élevé de logements aient simplement été oubliés par erreur; or, l'hypothèse utilisée ici est que l'oubli tient au fait que ces logements ont été délibérément dissimulés.

Le stock de logements loués dissimulés est multiplié par un loyer moyen, qui, en guise de borne supérieure, est fixé à 90 % du loyer moyen au titre de l'espace[56], de manière à rendre compte du fait que ces logements sont des petits appartements dont le loyer est habituellement inférieur à ceux du marché. Cela peut donner lieu à une sous-estimation des loyers payés.

Ainsi que cela a été mentionné précédemment, les logements loués qui sont dissimulés se trouvent dans des maisons recensées à tort à titre de logements individuels ou de duplex et incorporées au stock des logements occupés par le propriétaire. Par conséquent, le coefficient au titre de l'espace qui a été appliqué aux maisons comportant un appartement dissimulé au sous-sol ou à l'étage aura été trop élevé, et le loyer imputé doit être réduit dans une proportion de 30 % environ en vue de déterminer la surestimation des loyers imputés. Le coefficient d'ajustement est fondé sur le nombre moyen de pièces dans les logements loués et les logements occupés par le propriétaire à l'échelle des provinces et des territoires selon les données des recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006.

L'effet net de la sous-estimation potentielle des loyers en raison des loyers au noir correspond à l'écart entre la sous-estimation associée aux logements oubliés et la surestimation des loyers imputés dans le cas des logements occupés par le propriétaire. Le tableau C.5 présente les différentes étapes du processus d'estimation des loyers qui a été utilisé dans le cadre de la présente étude.

56. Le loyer au titre de l'espace ne comprend pas les dépenses engagées par le propriétaire au titre des services publics, des services de conciergerie, etc., celles-ci étant comptabilisées de façon distincte dans les dépenses personnelles. Au cours des dernières années, on estimait que le loyer au titre de l'espace correspondait à environ 85 % du loyer brut.

Maisons de chambres et pensions de famille

Les ramifications de l'économie souterraine pourraient s'étendre jusqu'aux maisons de chambres et aux pensions de famille. De même que dans le cas des estimations relatives aux loyers sous l'angle de l'économie souterraine, le loyer moyen d'une chambre sur le marché est sans doute supérieur au loyer moyen imputé par pièce dans les logements occupés par le propriétaire. Toute majoration des dépenses associées aux maisons de chambres et aux pensions de famille en vue de prendre en compte les loyers dissimulés sera corrigée en partie par une baisse du loyer imputé à l'égard des logements occupés par le propriétaire. Si l'on suppose que le taux de correction est d'environ 75 %, il reste simplement une marge de 25 %, imputable au propriétaire, à incorporer au PIB.

En vue de fixer une borne supérieure, on supposera ici que la sous-estimation à l'égard des maisons de chambres et des pensions de famille peut atteindre 50 %, et que 40 % des activités associées aux maisons de chambres et aux pensions de famille sont attribuables aux propriétaires. Puisque seulement 25 % des activités cachées des propriétaires au regard des maisons de chambres et des pensions de famille entrent dans le PIB, on peut estimer à 120 millions de dollars, à la borne supérieure, les sommes non prises en compte dans le PIB en 2011.

C.1.1.5 Pourboires

Les pourboires dont on fait l'estimation dans le contexte de l'économie souterraine s'ajoutent à ceux déjà pris en compte dans les chiffres officiels du SCNC. Les estimations des pourboires faisant partie des statistiques officielles sont établies au départ à partir de sources de données administratives et de données d'enquête. Toutefois, on considère que ces estimations ne reflètent qu'une partie des pourboires versés et reçus au sein de l'économie canadienne. En conséquence, on procède à un autre ajustement afin de rendre compte des pourboires manquants dans les estimations officielles du SCNC. Cet ajustement est fondé sur l'application de pourcentages de pourboire fixes au chiffre d'affaires brut d'entreprises données. Par exemple, un taux de pourboire de 10 % est appliqué au chiffre d'affaires brut dans l'industrie des services de transport par taxi et limousine. En 2009, le montant des pourboires comptabilisés dans les estimations officielles s'est élevé à quelque 3,2 milliards de dollars.

Dans la présente étude, les pourboires en sus des montants déjà incorporés aux statistiques officielles sont calculés de manière à établir une borne supérieure. D'abord, un montant est établi au titre des pourboires non déclarés et est ajouté au revenu provenant de services non déclarés (dissimulation de revenus). Ensuite, un montant est ajouté au titre des revenus déclarés et non déclarés relativement à des professions où les pourboires représentent une part importante des revenus. Le premier de ces montants (pourboires associés à des revenus dissimulés) correspond à l'approche normale dans le SCNC, mais que l'on applique à des revenus pouvant avoir été omis en raison de transactions souterraines. Le second montant aide à rendre compte des revenus sous forme de pourboires qui n'ont pas été déclarés par les entreprises non constituées en société. La borne supérieure des pourboires non déclarés au regard des revenus non déclarés provenant des services (dissimulation de revenus) correspond à un pourcentage déterminé des estimations relatives aux revenus dissimulés et aux ventes de vin fabriqué illégalement et de spiritueux de contrebande dans les établissements titulaires de permis.

Le deuxième ajustement est également fondé sur l'approche de la borne supérieure. Il correspond à 20 % de la sous-évaluation potentielle des revenus (dissimulation de revenus). Cette estimation correspond indéniablement à une borne supérieure, étant donné que les statistiques officielles visent déjà à rendre compte de ce phénomène.

Tableau C.6 Sous-estimation potentielle des pourboires attribuable aux transactions souterraines, Canada, 2009

	Services d'hébergement	Services de repas et de boissons non alcoolisées	Services de boissons alcoolisées	Autres biens et services	Total
			millions de dollars		
Sous-évaluation potentielle de recettes					
Services de taxi et de limousine	…	…	…	132	132
Hébergement des voyageurs	287	234	87	…	608
Services de restauration et débits de boissons	…	3 165	755	…	3 920
Services de soins personnels et autres services personnels	…	…	…	804	804
Total	**287**	**3 399**	**842**	**936**	**5 465**
			pourcentage		
Taux de pourboires applicables utilisé dans cette étude[1]					
Services de taxi et de limousine	…	…	…	10	…
Hébergement des voyageurs	3	10	10	…	…
Services de restauration et débits de boissons	…	10	10	…	…
Services de soins personnels et autres services personnels	…	…	…	10	…
			millions de dollars		
Sous-estimation potentielle des pourboires					
Services de taxi et de limousine	…	…	…	13	13
Hébergement des voyageurs	9	23	9	…	41
Services de restauration et débits de boissons	…	317	76	…	392
Services de soins personnels et autres services personnels	…	…	…	80	80
Total	**9**	**340**	**84**	**94**	**526**
			millions de dollars		
Revenus de pourboires non-rapportés par les entreprises invidiuelles (20% des revenus dissimulés					
Services de taxi et de limousine	…	…	…	26	26
Hébergement des voyageurs	57	47	17	…	122
Services de restauration et débits de boissons	…	633	151	…	784
Services de soins personnels et autres services personnels	…	…	…	161	161
Total	**57**	**680**	**168**	**187**	**1 093**
			millions de dollars		
Total, pourboires potentiellement manquants					
Services de taxi et de limousine	…	…	…	40	40
Hébergement des voyageurs	66	70	26	…	162
Services de restauration et débits de boissons	…	950	227	…	1 176
Services de soins personnels et autres services personnels	…	…	…	241	241
Total	**66**	**1 020**	**253**	**281**	**1 619**

... n'ayant pas lieu de figurer

Note :

1. Avec la dernière révision historique du SCNC, les taux de pourboires ont été révisés. Ces changements ont diminué les taux de pourboires comparativement à ceux utilisés dans cette étude. Il n'y a pas eu de changement pour les "autres biens et services et les "services d'hébergement". Le taux de pourboire pour les "Services de boissons alcoolisées" ont été abaissé à 9 %. Le changement le plus important est survenu dans la catégorie "Services de repas et de boissons non alcoolisées" pour laquelle le taux de pourboire a été diminué à 4 % afin de refléter la présence importante de service de restauration rapide dans cette catégorie. Ainsi, les taux de pourboires utilisée dans l'étude sur l'ES sont des taux à la limite supérieure.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Le tableau C.6 fait état de la sous-estimation potentielle des pourboires que l'on peut attribuer aux transactions souterraines en 2009. Cela donne un montant total de 1,6 milliard de dollars, soit 50 % des 3,2 milliards déjà incorporés au PIB au titre des pourboires non déclarés la même année.

C.1.2 Formation brute de capital fixe

La formation brute de capital fixe englobe les actifs corporels et incorporels issus de processus de production et qui sont à leur tour utilisés de façon répétée ou continue dans le cadre d'autres processus de production pendant plus d'un an. Pour dire les choses simplement, on pourrait assimiler à un investissement toute dépense qui donne lieu à un actif, de même que toute dépense consacrée à un bien dont la durée de vie prévue est égale ou supérieure à une année. Cela dit, les dépenses d'investissement doivent être reliées à une utilisation future à des fins de production[57].

Dans le SCNC, la formation brute de capital fixe est subdivisée en trois catégories : construction, machines et matériel et produits de la propriété intellectuelle. La construction de logements neufs ainsi que la rénovation et la modification de résidences sont des activités particulièrement propices aux transactions souterraines.

Une mise au point s'impose d'entrée de jeu. Dans les comptes nationaux, les dépenses engagées par les propriétaires et les locateurs au titre de l'entretien ou de réparations mineures sont considérées comme étant des dépenses intermédiaires au lieu d'être imputées à la formation brute de capital fixe. Elles sont déduites des loyers bruts pour déterminer le revenu net tiré des loyers. Toute sous-estimation ou surestimation des dépenses de réparation des locateurs et des propriétaires se traduit par une surestimation ou une sous-estimation, respectivement, du revenu net tiré des loyers, de sorte que le PIB demeure inchangé. Il n'y a donc que les transactions souterraines reliées aux investissements en construction résidentielle qui soient pertinentes pour notre propos.

L'une des façons d'établir la validité des estimations des comptes nationaux concernant la construction résidentielle (logements neufs et rénovations) consiste à les comparer aux ventes des marchands de bois d'œuvre et de matériaux de construction (à titre de mesure approximative de la consommation totale de bois et de matériaux de construction). Le ratio des matériaux à la production, présenté à la ligne 9 du tableau C.7, donne une indication approximative de la construction résidentielle en termes de matériaux de construction.

Tableau C.7 Formation brute de capital fixe au titre de la construction résidentielle et ventes de bois d'œuvre et de matériaux de construction, Canada, 2004 à 2011

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
		millions de dollars							
Estimations officielles du SCNC[1]									
1	Bâtiments résidentiels (2 + 3 + 4)	82 501	89 359	98 160	108 869	107 247	99 666	111 240	116 195
2	Construction neuve	41 618	43 322	47 082	51 101	50 970	39 782	48 428	49 905
3	Rénovations	27 100	30 271	33 692	37 567	39 182	41 034	42 821	43 848
4	Coûts de transfert de propriété	13 783	15 766	17 386	20 201	17 095	18 850	19 991	22 442
5	Dont construction neuve et rénovations (2 + 3)	68 718	73 593	80 774	88 668	90 152	80 816	91 249	93 753
		millions de dollars							
Information directe et dérivée de l'Enquête sur le commerce de gros									
6	Ventes grossistes-marchands de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction[2]	30 670	32 645	34 292	35 721	34 100	31 986	35 959	35 244
7	Dont, exportations (estimées[3])	4 334	3 960	3 379	2 609	1 876	1 395	1 624	1 650
8	Dont, ventes intérieures (6 - 7)	26 336	28 685	30 912	33 112	32 224	30 591	34 335	33 594
9	Ratio des ventes grossistes-marchands de bois d'œuvre, de menuiseries préfabriquées, d'articles de quincaillerie et d'autres fournitures de construction sur la construction neuve et les rénovations (8/5)	0,383	0,390	0,383	0,373	0,357	0,379	0,376	0,358

Notes :

1. Statistique Canada. Tableau CANSIM 380-0068 - Formation brute de capital fixe. (site consulté : 2013-06-03).
2. Statistique Canada. Tableau CANSIM 081-0011 - Commerce de gros, ventes selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). (site consulté : 2013-06-03).
3. En 2004, estimé à 14.1 % des ventes totales. Basé sur les estimations de 1992. Pour les années suivantes, le mouvement des exportations de bois d'oeuvre, autres produits de scierie, et menuiseries préfabriquées a été utilisé Tableau CANSIM 228-0059 - Importations et exportations de marchandises, base douanière et balance des paiements pour tous les pays, par désaisonnalisation et le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN). (site consulté : 2013-06-03).

57. C'est selon ce principe que les dépenses en biens de consommation durables sont exclues des investissements dans les comptes nationaux.

Étant donné que les ventes de bois d'œuvre et de matériaux de construction sont prises en compte de façon fiable dans le système statistique, un ratio des matériaux à la production (ligne 9) à la fois plausible et relativement stable signifie que la production mesurée est elle aussi plausible. De nombreux facteurs contribuent aux hausses ou baisses marginales du contenu en matériaux observées au fil des ans. D'abord, lors des périodes de ralentissement d'activité, les entrepreneurs en construction sont forcés de réduire leur marge, sous peine d'être acculés à la faillite. Cela donnera alors lieu à une hausse du ratio de contenu en matériaux. De plus, les propriétaires disposent au total de moins d'argent à consacrer à des rénovations, et ils ont plus de temps pour exécuter eux-mêmes des travaux, ce qui là encore fera augmenter le ratio de contenu en matériaux. Ce sera l'inverse en période de croissance. Ensuite, une augmentation du contenu en matériaux peut indiquer que les transactions souterraines sont en hausse : les ventes de matériaux de construction sont adéquatement couvertes, mais la fraction « omise » des coûts au titre des contrats et de la main-d'œuvre pourrait alors augmenter. Toutes choses étant égales par ailleurs, un ratio plus élevé laisse penser qu'une partie de la production est manquante.

Les estimations officielles de la formation brute de capital fixe au titre de la construction résidentielle dans le SCNC sont assez fiables, nonobstant les activités souterraines, parce qu'elles sont en grande partie indépendantes des revenus déclarés par les entreprises et les travailleurs autonomes de l'industrie. Il demeure toutefois possible que certaines transactions souterraines dans le domaine de la construction soient encore omises de la mesure du PIB. Afin de pouvoir chiffrer la valeur de ces transactions de manière plausible, il faut se pencher sur la manière dont sont établies les estimations des comptes nationaux dans ce domaine.

C.1.2.1 Construction résidentielle neuve

Dans le SCNC, l'estimation de la valeur de la construction résidentielle neuve[58] combine le nombre de mises en chantier, la valeur moyenne des permis de bâtir ainsi que des coefficients de mise en place. Ces derniers mesurent, par mois de mise en chantier, par province et par type de logement (logements individuels, logements attenants, maisons en rangée et appartements), le volume de travail exécuté habituellement au cours de chaque période de construction pour une mise en chantier type. Dans le cas d'un logement individuel, environ 50 % du travail de construction est normalement effectué au premier trimestre, 40 % au deuxième, et le reste, au cours du troisième trimestre suivant la mise en chantier. On calcule la valeur du travail mis en place au cours d'une période donnée en multipliant ces coefficients par la valeur des mises en chantier (cette dernière étant égale au produit du nombre de mises en chantier et de la valeur moyenne des permis de bâtir) pour la période et les périodes précédentes, puis en faisant la somme des résultats. La valeur des travaux de conversion (d'un type de logement à un autre) et de la construction de chalets est déterminée en fonction des permis de bâtir, et celle des maisons mobiles, d'après les livraisons des fabricants. Enfin, on ajoute séparément une estimation des coûts autres que ceux reliés à la construction proprement dite (frais juridiques, frais d'architecture, frais hypothécaires, frais d'aménagement imposés par les municipalités et TPS), dont la valeur des permis de bâtir ne rend pas compte.

Les statistiques sur les mises en chantier proviennent de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et sont jugées fiables. Il est difficile de construire un logement sans obtenir de permis. Outre l'enquête mensuelle sur les permis de bâtir menée par Statistique Canada et qui couvre les municipalités où réside 95 % de la population, la SCHL a accès aux dossiers des municipalités et des entreprises d'électricité, et elle dispose de ses propres données, qui proviennent des acheteurs obtenant des emprunts hypothécaires garantis par elle. La SCHL vérifie quand débute réellement le travail autorisé sur le permis de bâtir, et elle prend en compte les mises en chantier là où aucun permis n'est requis ainsi que les cas où les travaux débutent avant l'émission du permis. Un petit nombre de mises en chantier sont probablement oubliées, mais cela n'est pas attribuable à des activités souterraines.

En revanche, les valeurs indiquées sur les permis de bâtir pourraient être sous-évaluées. Les constructeurs ont doublement intérêt à sous-évaluer les coûts de construction, que ce soit pour faciliter la dissimulation de revenus (provenant par exemple du travail exécuté en dehors du contrat initial) ou pour épargner sur le coût du permis lui-même, habituellement en proportion du coût de construction, en excluant les frais généraux et les bénéfices. Par contre, les municipalités ont des intérêts tout à fait opposés, et elles ne délivreront pas de permis de bâtir à l'égard d'une résidence dont la valeur est par trop basse. De plus, les prix des logements neufs sur le marché sont bien annoncés et fournissent une bonne indication du coût de construction de ces logements. On peut donc considérer que les permis de bâtir délivrés par les municipalités sont d'une certaine manière déjà « ajustés » au titre de la sous-évaluation. Les constructeurs peuvent sous-évaluer un logement à la marge, dans une proportion de 10 % ou de 15 % tout au plus.

58. Une explication complète est fournie sur ce sujet à la section 9.2 de la publication nº 13-017-XWF au catalogue de Statistique Canada. Pour plus de détails sur le calcul relatif aux travaux mis en place, voir le numéro d'enquête 5016 sur le site Web de Statistique Canada.

En outre, Statistique Canada apporte un autre ajustement à la hausse aux valeurs moyennes des permis de bâtir pour tenir compte de la marge des constructeurs, de la sous-évaluation et de certains coûts importants qui sont omis, comme l'aménagement paysager. Ces facteurs d'extrapolation varient selon le type de logement et la province. Ils sont au-dessus de la moyenne pour le Québec où la valeur des permis de bâtir est plus aisément sous-évaluée. En 2011, à l'échelle du Canada, ils étaient de 9 % pour les logements individuels, de 10 % pour les logements attenants et de 19 % pour les maisons en rangée et les appartements.

Malgré ces ajustements, la valeur des permis de bâtir pourrait encore être sous-estimée en raison d'une sous-évaluation à la marge ou de l'omission d'une partie des travaux donnés en sous-traitance après la délivrance du permis. Tout au plus, cette sous-estimation pourrait atteindre :

- 10 % pour les logements individuels (2 364 millions de dollars en 2011);
- 5 % pour les logements attenants et les maisons en rangée (286 millions en 2011);
- 5 % pour les appartements (585 millions en 2011);
- 10 % pour les maisons mobiles (33 millions en 2011).

Là aussi, des travaux peuvent être faits en sus du contrat initial. L'hypothèse d'une plus grande sous-évaluation moyenne pour les logements individuels tient simplement au fait que la valeur de ceux-ci varie davantage et que la plupart des maisons chères ou bâties sur mesure entrent dans cette catégorie. Il n'y a pas de contradiction entre cette hypothèse et le fait que la marge bénéficiaire moyenne (indiquée par le facteur d'extrapolation) puisse être plus faible pour les logements individuels que pour les maisons en rangée et les appartements.

La valeur incorporée au PIB au titre de la construction de chalets fait déjà l'objet d'un ajustement relié au sous-dénombrement et à la sous-évaluation, étant donné que les données d'enquête ne sont pas jugées adéquates. À titre d'exemple, on estime que le stock de logements saisonniers a augmenté de 4 707 unités en 2011, alors que le nombre de permis de bâtir délivrés la même année a été de seulement 622[59]. La valeur moyenne déclarée des permis de bâtir est également gonflée, et même beaucoup plus que pour les logements neufs. Dans ce cas précis, les importants ajustements à la hausse du nombre et de la valeur moyenne des chalets neufs ne sont pas apportés expressément en raison des transactions souterraines; néanmoins, ils sont probablement suffisants pour les prendre en compte. Un autre ajustement à la hausse de 25 % pour couvrir ce qui pourrait encore échapper à la mesure donnerait lieu à un ajout de 7 millions de dollars en 2011, ce qui doit être considéré comme une borne supérieure.

La sous-estimation pourrait être beaucoup plus prononcée dans le cas des conversions d'un type de logement à un autre (par exemple, la subdivision d'un logement individuel en deux logements distincts, ou l'aménagement hivernal d'un chalet). Les municipalités ne disposent pas d'un bon point de référence pour juger les coûts de construction déclarés à cet égard : peu de permis de ce genre sont délivrés, et les travaux sont moins uniformisés que dans le cas des logements neufs. Par contre, beaucoup de municipalités emploient des inspecteurs qui vérifient certains des travaux exécutés, que ce soit pour s'assurer de leur conformité aux codes du bâtiment et aux normes en vigueur ou à des fins d'évaluation, de sorte que la personne qui demande un permis, même si elle a la possibilité de sous-évaluer les coûts, ne peut le faire là encore que jusqu'à un certain point. Le problème est qu'il n'existe aucune façon d'estimer les travaux effectués sans permis. Contrairement aux logements neufs, les conversions peuvent être cachées. Ce qui fait défaut ici, c'est une mesure de volume fiable, comme l'est le nombre de mises en chantier.

Il serait concevable d'utiliser un ratio de deux conversions cachées pour une déclarée. Bien qu'il n'y ait pas de statistiques sur lesquelles se fonder, il est probable que le coût des travaux rattachés aux conversions cachées, qui consistent habituellement en l'ajout d'un appartement, soit moins élevé, car ces travaux ont une envergure plus réduite que pour la conversion d'un logement double en un logement individuel. Il est plus difficile de dissimuler aux inspecteurs municipaux les travaux de conversion de grande ampleur. Dans ces circonstances, un ajustement hypothétique de 200 % correspondrait en réalité à un ratio de conversions cachées aux conversions déclarées supérieur à deux pour un, et on pourrait considérer qu'il s'agit d'une borne supérieure.

Certains coûts supplémentaires ne donnent pas lieu à des transactions souterraines (TPS, frais d'aménagement du terrain, frais hypothécaires et assurances). Les autres coûts pertinents ici (essentiellement, les frais juridiques, les frais d'architecture et les coûts d'arpentage), sont surtout engagés à l'égard des logements neufs, et il y a probablement

59. Statistique Canada, enquête 5169, Stocks de capital fixe résidentiel.

peu de transactions souterraines qui y sont associées. Ces coûts sont estimés sous forme de pourcentage de la valeur des travaux de construction mis en place, et ils pourraient dès lors être sous-estimés dans la même proportion que ces derniers, soit environ 10 %.

En résumé, les transactions souterraines reliées à la construction résidentielle et susceptibles de ne pas être prises en compte dans le PIB officiel pourraient atteindre au maximum 5 953 millions de dollars en 2011, ce montant étant réparti de la façon suivante :

Tableau C.8 Sous-estimation possible de la construction résidentielle attribuable aux transactions souterraines, Canada, 2011

	millions de dollars
Logements individuels	2 364
Logements attenants et en rangée	286
Appartements	585
Maisons mobiles	33
Chalets	7
Conversions	1 770
Coûts supplémentaires	907
Total	**5 953**

Source :
Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

C.1.2.2 Rénovations et modifications

L'Enquête sur les dépenses des ménages est la principale source d'information utilisée pour produire des estimations relatives aux rénovations et aux modifications[60]. Les résultats de cette enquête sont examinés à la lumière d'autres indicateurs, comme les permis de rénovation, les ventes de matériaux de construction et l'encours des prêts au titre de la rénovation de biens résidentiels.[61].

Pour produire les estimations de l'activité économique souterraine, on emploie encore des ratios rendant compte de la distribution des activités de rénovation et de modification entre différents groupes de ménages. Au total, plus de 93 % des dépenses de ce genre sont imputées aux propriétaires-occupants, plus de 3 %, aux locateurs et le reste, aux propriétaires de chalets et aux locataires.

Les hypothèses suivantes concernant la borne supérieure sont utilisées pour la part des estimations du SCNC concernant les rénovations et les modifications qui correspondent aux travaux contractuels[62]. Dans le cas des propriétaires-occupants, la part des travaux contractuels pouvant être cachée s'élève à 20 %. La même proportion est utilisée pour les maisons de villégiature, tandis qu'une proportion de 10 % est utilisée à titre de borne supérieure pour les rénovations effectuées par les locataires et les locateurs.

Ce pourcentage peut ne pas sembler très élevé. Il faut cependant se rappeler qu'une partie des sommes déclarées au titre des travaux contractuels est consacrée à l'achat de matériaux de construction. La sous-déclaration implicite de la valeur ajoutée (salaires et bénéfices) au regard des travaux contractuels est donc supérieure à 20 % lorsque mesurée conformément à cette hypothèse, et le pourcentage en question s'applique au montant déclaré par les propriétaires-occupants, et non par les entrepreneurs.

Au total, les estimations relatives aux activités de rénovation en 2011, selon ces hypothèses, se chiffrent à 5 785 millions de dollars à la borne supérieure, ce qui correspond à 12,6 % des estimations officielles.

60. Jusqu'en 2002, on utilisait l'Enquête sur les réparations et les rénovations effectuées par les propriétaires-occupants.
61. Des renseignements additionnels sur l'encours des prêts au titre de la rénovation de biens résidentiels sont tirés de données administratives fournies au Bureau du surintendant des institutions financières ou proviennent des états financiers trimestriels.
62. Cette part relative aux travaux contractuels est déterminée à partir des proportions établies d'après les données de l'ERRP. Ces proportions sont demeurées très stables durant les années où cette enquête a été menée.

C.1.2.3 Coûts de transfert de propriété

La dernière composante de l'investissement en construction résidentielle est constituée des coûts de transfert de propriété à la suite de la revente de logements, ce qui inclut la TPS, les droits de cession immobilière et les commissions immobilières. Dans le contexte de la présente étude, nous nous intéressons aux commissions immobilières, qui représentent plus de 80 % des coûts de transfert.

Dans le SCNC, on a établi la valeur des commissions immobilières en 1992 à partir de l'analyse du fichier de la TPS fourni par la Division des données fiscales. Depuis 2000, les valeurs repères annuelles sont établies d'après les données de l'Enquête annuelle sur les industries de services : bureaux d'agents, de courtiers en immeubles et d'évaluateurs de biens immobiliers et des activités liées à l'immobilier ainsi que de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Les estimations relatives aux commissions immobilières sont également fondées sur le relevé mensuel des inscriptions aux Services Inter-Agences (SIA) de l'Association canadienne de l'immeuble. Ce relevé fournit des données mensuelles, par province, sur le nombre de maisons vendues et leur prix de vente moyen. En l'absence d'information directe sur les commissions réellement perçues, et parce qu'on ignore l'ampleur de la pratique consistant à offrir des escomptes, les estimations pourraient bien être trop hautes. Dans la présente étude, nous faisons l'hypothèse que les commissions immobilières sont prises en compte adéquatement au moyen de l'approche utilisée actuellement dans le SCNC, et donc qu'aucun ajustement additionnel n'est requis.

C.1.3 Exportations internationales

Les exportations de marchandises peuvent être sous-estimées en cas de contrebande ou de sous-évaluation des transactions déclarées. Toutefois, il existe peu de biens ou de services pour lesquels des transactions souterraines reliées aux exportations sont clairement présentes ou soupçonnées, et il ne semble pas y avoir d'exemple d'un produit canadien exporté à grande échelle par voie de contrebande[63].

Les activités souterraines reliées à un groupe déterminé d'exportations internationales sont estimées au moyen de la méthode de la borne supérieure. Au chapitre du commerce de marchandises, les biens généralement exportés par des entreprises de très grande taille ou qui sont négociés aux prix internationaux sont réputés ne pas faire l'objet de transactions souterraines[64]. En 2011, ces biens représentaient environ 88 % des exportations canadiennes, ce qui incluait les produits énergétiques; les minerais, minéraux et produits métalliques et non métalliques; les produits chimiques et les produits en plastique et en caoutchouc; les produits forestiers; les machines industrielles; le matériel et les pièces électroniques et électriques; les véhicules automobiles et leurs pièces; les aéronefs et autres matériel et pièces de transport; les vêtements, chaussures et produits textiles; le papier et les produits d'édition; les produits pharmaceutiques; les meubles et articles d'ameublement; etc. Il reste cependant des marchandises qui pourraient faire l'objet de transactions souterraines. Afin de fixer la borne supérieure, on fait l'hypothèse que les exportations de ce groupe de marchandises pourraient être sous-évaluées dans une proportion ne dépassant pas 5 %. Cela comprend les marchandises suivantes :

- Produits agricoles et de la pêche [X111];
- Produits intermédiaires des aliments et du tabac [X112];
- Aliments, boissons et produits du tabac [X221];
- Produits nettoyants, appareils électroménagers, et biens et fournitures divers [X226].

Le commerce des services se subdivise en quatre catégories : les services de voyage; les services de transport; les services commerciaux; et les services des administrations publiques générales. De même que pour le commerce de marchandises, on utilise la méthode de la borne supérieure en vue de l'estimation des activités souterraines associées à un groupe déterminé d'exportations internationales de services. On fait l'hypothèse qu'il n'y a pas d'activité économique souterraine en ce qui a trait aux services des administrations publiques. Cette même hypothèse

63. Parmi les exportations illégales possibles, il y aurait par exemple les oiseaux rares dont la capture est interdite, ou encore des poissons ou des armes, mais ce genre de commerce serait négligeable sur le plan statistique. Le Canada n'est pas un grand producteur d'armements, et les stocks de poissons n'ont jamais été aussi bas. Des ventes illégales d'uranium ou de plutonium pourraient rapporter des milliards, mais la production et les exportations en sont très strictement contrôlées.

64. Ajoutons que les exportations de tels biens sont probablement effectuées au grand jour parce qu'il est très ardu d'expédier de grandes quantités de biens donnés par delà la frontière sans que la chose soit détectée.

est étendue aux services de transport, étant donné que les transports internationaux sont réglementés de façon rigoureuse et que ces services sont pour la plupart fournis par de grandes entreprises. Des activités économiques souterraines pourraient être présentes dans le domaine des services de voyage; toutefois, ces activités ne sont pas déterminées mais sont plutôt incorporées aux estimations de la dissimulation de revenus (se reporter à la section portant sur les dépenses des ménages). La dernière catégorie, soit les services commerciaux, englobe un large éventail de services fournis par des entreprises grandes et petites; de plus, il s'agit souvent de services personnalisés qui ne sont pas aisément identifiables. De ce fait, les exportations de services commerciaux peuvent faire l'objet d'une sous-estimation en raison de transactions souterraines, qu'il s'agisse de services non déclarés ou de services sous-évalués. Le marché de ces services est détenu en majeure partie par de grandes sociétés solidement établies, qui sont souvent réglementées et qui font le commerce de biens et services « normalisés »[65]. L'hypothèse posée dans le cadre de la présente étude est que ce sous-ensemble particulier de services commerciaux est exempt d'activité économique souterraine. Il reste ainsi un groupe de services commerciaux où il pourrait exister une certaine activité économique souterraine, étant donné que les revenus provenant de ces services sont réputés être plus faciles à cacher. Afin de déterminer la borne supérieure, l'hypothèse utilisée est que les exportations de ces services pourraient être sous-évaluées dans une proportion d'au plus 10 %. Cela comprend les services suivants :

- entretien et réparation;
- services de construction;
- commissions non financières;
- publicité et services connexes;
- recherche-développement;
- services divers aux entreprises;
- autres services personnels, culturels et de loisirs.

Qu'il soit question de biens ou de services, la fixation des prix de cession interne est parfois évoquée à titre de source d'activité économique souterraine. La fixation des prix de cession interne a trait aux prix auxquels des services ainsi que des biens corporels et incorporels font l'objet d'échanges internationaux entre des entités ayant entre elles un lien de dépendance. Des sociétés y ont recours pour gérer leur ratio bénéfices/pertes à l'interne. Les règles relatives aux prix de cession interne sont établies par les autorités fiscales, mais le principe général est que les prix de cession interne peuvent être utilisés dans la mesure où ils correspondent à la juste valeur marchande d'un bien ou d'un service donné. En soi, il s'agit d'une pratique légale qui ne constitue nullement un cas de production souterraine. Par contre, on pourra parler d'activité économique souterraine en cas d'établissement de prix de cession interne « délictueux », ayant pour but de transférer des bénéfices à l'étranger. Cela dit, ce genre de pratique d'établissement des prix de cession interne déborde la portée de la présente étude.

C.1.4 Importations internationales

Les seuls biens légaux qui entrent en contrebande au Canada en quantités suffisantes pour susciter l'intérêt sont le tabac, les boissons alcoolisées, les biens achetés par correspondance via Internet et les bijoux précieux. Les importations de biens sont à tout le moins sous-évaluées à hauteur de la valeur de l'alcool et du tabac entrant au pays en contrebande. Mais cette sous-estimation n'a pas nécessairement d'incidence sur le PIB à elle seule. En effet, étant donné que ces importations ne font pas partie de la production intérieure, elles sont déduites du PIB en termes de dépenses.

Cela ne signifie pas que l'omission de la valeur des biens entrant en contrebande est sans effet sur le PIB, mais plutôt que la valeur en question n'est pas absente du PIB. Examinons l'incidence qu'un produit entré en contrebande peut avoir sur le PIB. La valeur de ce produit sur le marché noir est omise des dépenses de consommation finale des ménages, et la valeur des importations correspondantes est omise du calcul relatif aux importations. Étant donné que les dépenses de consommation finale des ménages entrent dans le PIB avec un signe positif et les importations, avec un signe négatif, la valeur non prise en compte dans le PIB en raison de la contrebande correspond à l'écart entre la valeur du produit sur le marché noir et sa valeur à l'importation, c'est-à-dire la marge bénéficiaire agrégée,

65. En 2011, par exemple, environ 76 % des revenus au titre des services aux entreprises étaient tirés des services de communications, des services d'assurance, des services financiers, des services informatiques et d'information, des frais pour l'utilisation de la propriété intellectuelle, de la location de matériel, des services de gestion, des services d'architecture, de génie et autres services techniques, des services audio-visuels, etc.

ou le bénéfice agrégé, des contrebandiers et des vendeurs. Le même raisonnement peut s'appliquer aux achats transfrontaliers non déclarés, si ce n'est que, dans ce dernier cas, il n'y a aucune marge bénéficiaire à incorporer au PIB, de sorte que ces achats ne donnent pas lieu à une sous-estimation du PIB du Canada[66].

Dans le cas de l'alcool, l'estimation relative aux importations illégales correspond à la moitié des revenus tirés des transactions illégales portant sur les spiritueux. Pour le tabac, cette estimation provient directement du SCNC; elle correspond à l'écart entre le nombre total de cigarettes illégales vendues au Canada et la production canadienne à l'égard de laquelle aucun montant de taxe n'a été payé.

C.1.5 Estimations en volume

Ainsi que cela est indiqué dans le *Guide des comptes des revenus et dépenses*[67], la croissance du produit intérieur brut (PIB) en dollars courants ou tout autre agrégat en valeur nominale peut être décomposé en deux éléments : un élément prix, soit la part de la croissance liée à l'inflation, et un élément volume, qui couvre la variation des quantités et de la qualité de l'agrégat. L'élément volume est présenté dans le Système de comptabilité nationale au moyen de ce qu'on appelle les séries sur l'activité économique réelle (comme le PIB réel). Le PIB réel est l'indicateur économique clé de la tendance-cycle de croissance de l'économie. Par conséquent, le calcul du PIB réel et de ses composantes sur le plan des dépenses est un exercice important.

Pour ce cycle d'estimations de l'économie souterraine, on a recours à une mesure de l'activité économique souterraine réelle (c'est-à-dire corrigée de l'inflation), selon la même méthode que celle utilisée pour le PIB réel publié, soit la méthode de l'indice en chaîne de Fisher[68].

La composante correspondant au volume des activités économiques souterraines est mesurée en divisant la valeur nominale d'une série donnée par un indice de prix approprié. C'est ce que l'on appelle la déflation. Dans le contexte des estimations de l'économie souterraine, la déflation d'une série (par exemple, les dépenses des ménages en alcool) s'effectue au plus bas niveau pour lequel il existe un indice de prix représentatif. Les séries déflatées sont ensuite agrégées en vue de calculer différents totaux.

L'estimation du PIB réel imputable à l'activité économique souterraine repose sur 124 séries. Les valeurs nominales de ces séries sont calculées de la manière décrite dans les sections précédentes. Les indices de prix sont rajustés de façon à retrancher les impôts dans le cas des catégories de dépenses des ménages. Les prix relatifs à la formation brute de capital fixe et aux exportations sont déjà nets d'impôt. Les prix des importations ne sont pas rajustés, faute de renseignements suffisants.

L'hypothèse implicite à cet égard est que les prix reliés à l'économie souterraine sont fortement corrélés avec les prix du marché officiel. Il s'agit d'une hypothèse raisonnable, puisqu'elle signifie simplement que les entrepreneurs qui se livrent à des activités souterraines suivent de près l'évolution du marché afin de préserver à la fois leur part de marché et leurs revenus.

Voici le niveau de détail de la déflation des séries dans l'optique de l'économie souterraine :

- dépenses de consommation des ménages (100 catégories);
- formation brute de capital fixe (11 catégories);
- exportations internationales (11 catégories);
- importations internationales (2 catégories).

La méthode de l'indice en chaîne de Fisher est considérée comme étant la meilleure pour estimer la croissance des volumes et des prix. Toutefois, elle produit des estimations portant sur des agrégats exprimées en termes réels qui ne s'additionnent pas. Dans la présente étude de l'économie souterraine, des estimations agrégées distinctes ont été produites pour les quatre agrégats mentionnés précédemment et pour le PIB imputable à l'économie souterraine.

66. Voir Katharine Kemp, « Achats outre-frontière – Tendances et mesure », *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, produit nº 13-001 au catalogue, nº troisième trimestre de 1992 de Statistique Canada.
67. Produit nº 13-017 au catalogue de Statistique Canada, section 2.3.
68. Se reporter au chapitre 2 du *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit nº 13-017-X au catalogue de Statistique Canada.

C.2 Méthodologie particulière – Composantes du PIB en termes de revenus

Ainsi que cela a été mentionné à la section 3.2, les estimations de l'activité économique souterraine au regard du PIB en termes de revenus sont obtenues en distribuant les estimations du PIB en termes de dépenses entre les salaires, l'excédent et le revenu mixte. Il faut souligner que la rémunération du travail qui est associée à l'activité économique souterraine est imputée entièrement à la composante du revenu du travail qui correspond aux salaires, selon l'hypothèse qu'il n'y a pas d'avantages sociaux. On suppose également que les administrations publiques ne mènent aucune activité économique souterraine, et qu'elles ne tirent par conséquent aucun revenu de ce genre d'activité.

On constate au tableau C.9 que les loyers, le tabac et l'alcool (y compris les importations de ces produits) sont entièrement imputés au revenu mixte, c'est-à-dire le revenu des entreprises non constituées en société[69]. Les pourboires entrent dans la rémunération des employés. Les autres composantes (exportations, formation brute de capital fixe) de l'économie souterraine en termes de dépenses sont imputées, sur le plan des revenus, pour moitié à la rémunération des employés et pour moitié à l'excédent d'exploitation (entreprises constituées en société) ou au revenu mixte (entreprises non constituées en société).

Tableau C.9 Répartition du PIB en termes de dépenses imputable à l'économie souterraine entre les composantes du PIB en termes de revenus

	Composantes du PIB en termes de revenus		
	Rémunération des salariés	Excédent d'exploitation	Revenu mixte
	pourcentage		
Composantes du PIB en termes de dépenses			
Dépenses de consommation finale des ménages	…	…	…
ES tabac	…	…	100
ES alcool	…	…	100
ES loyer, pension et hébergement	…	…	100
ES pourboires	100	…	…
Dissimulation des revenus, ventes aux ménages par :	…	…	…
Non incorporé	50	…	50
Incorporé	50	50	…
Formation brute de capital fixe des entreprises	…	…	…
Bâtiments résidentiels	…	…	…
Non incorporé	50	…	50
Incorporé	50	50	…
Exportations de biens et services	50	50	…
Importations de biens et services	…	…	100

... n'ayant pas lieu de figurer

notes :

PIB : Produit intérieur brut

UE : Économie souterraine

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux.

69. Le revenu mixte est défini comme étant le revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. Cela comprend le revenu imputé au facteur capital et celui imputé au facteur travail (rémunération du travail accompli par les propriétaires). Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, le revenu locatif net imputé des logements occupés par le propriétaire est incorporé au revenu mixte.

C.3 Méthodologie spécifique relative au PIB par industrie

Les estimations du PIB par industrie imputable à l'économie souterraine sont calculées selon une approche d'imputation directe dans certains cas précis, et au moyen d'une approche de confrontation et de rapprochement pour ce qui est de la dissimulation de revenus.

C.3.1 Imputation directe

Les activités reliées au tabac sont réparties entre les industries du commerce de détail – en ce qui a trait à la marge bénéficiaire des contrebandiers et des titulaires de permis – et de la fabrication – pour le reste des activités en question.

Les importations et la redistribution composent l'essentiel des activités rattachées à l'alcool illégal. De ce fait, les estimations sont imputées pour la plus grande part à l'industrie du commerce de détail et à celle de l'hébergement et des services de restauration. Une petite fraction, associée à la production de vin, est imputée aux industries de la fabrication.

Les loyers et les activités des maisons de chambres et des pensions de famille sont entièrement imputés à l'industrie des logements occupés par le propriétaire. Une petite fraction des pourboires non déclarés est imputée à l'industrie du transport (services de taxi), mais la plus grande partie est imputée à celle de l'hébergement et des services de restauration. Les pourboires non déclarés qui sont reliés aux services personnels sont imputés à l'industrie des « autres services (sauf les administrations publiques) ».

Dans le cas des activités de construction résidentielle, les estimations sont imputées presque entièrement à l'industrie de la construction résidentielle, une petite portion étant imputée aux industries de la fabrication – au titre des activités économiques souterraines associées aux maisons mobiles.

Les estimations reliées aux exportations ont été établies au départ par bien et service, ainsi que cela a été expliqué à la section C.1.3 de la présente annexe. L'imputation par industrie a été effectuée à partir de données internes produites par la Division des comptes des industries de Statistique Canada.

C.3.2 Imputation des estimations relatives à la dissimulation de revenus

Les estimations relatives à la dissimulation de revenus par industrie sont fondées sur les mêmes données fiscales que celles servant à l'estimation de la dissimulation de revenus par catégorie de dépenses des ménages. Concernant les entreprises non constituées en société, on disposait des données T1 sur la base du SCIAN[70] de 2005 à nos jours. Pour les entreprises constituées en société, les données T2 sur la base du SCIAN étaient disponibles pour la période allant de 1997 à nos jours. Les revenus d'exploitation des petites entreprises (c'est-à-dire les entreprises, constituées ou non en société, dont les revenus d'exploitation annuels sont inférieurs à 2 millions de dollars en prix constants de 1992) ont été calculés par industrie[71].

Deux ensembles de ratios sont ensuite appliqués de façon séparée aux entreprises constituées en société et aux entreprises non constituées. Le premier de ces ensembles sert à déterminer la fraction des revenus d'exploitation des industries qui découle des dépenses des ménages. Le second fournit les ratios de dissimulation de revenus à la borne supérieure, ces ratios variant selon l'industrie et selon que les entreprises sont ou non constituées en société. L'application combinée de ces ratios et la prise en compte des résultats reliés aux entreprises constituées en société et des entreprises non constituée aboutissent à l'estimation de la dissimulation de revenus par industrie[72].

On calcule le premier ensemble de ratios à partir de données tirées des tableaux d'entrées-sorties de 2009[73]. À titre d'exemple, seulement 3,3 % de la production reliée aux « messageries et services de messagers » sont imputés aux dépenses des ménages, comparativement à 79,6 % dans le cas des « services de restauration et débits de boissons ».

70. Tous les codes du SCIAN ont été normalisés afin de correspondre au SCIAN de 2007, sur lequel est fondée la classification des industries par entrées-sorties dans le SCNC.
71. L'indice d'ensemble des prix à la consommation (1992 = 100) a été utilisé pour procéder aux corrections au titre de l'inflation.
72. Ces opérations ont été effectuées au niveau le plus détaillé de la classification des industries aux fins des tableaux d'entrées-sorties, qui compte 235 industries.
73. La raison pour laquelle les tableaux d'entrées-sorties de 2009 ont été utilisés est qu'il s'agit de la première année où l'on a appliqué la nouvelle classification des biens et services, des industries et de la demande finale dans le SCNC. Ces tableaux ont été publiés en novembre 2012. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site www.statcan.gc.ca.

Le deuxième ensemble de ratios relatifs à la dissimulation de revenus par les petites entreprises est établi de la manière suivante :

a) on suppose qu'il n'y a pas de dissimulation de revenus dans la plupart des industries de l'extraction minière, de la fabrication et de la distribution d'énergie, les télécommunications et le traitement de données, la plupart des industries de services financiers ainsi que les cabinets de dentistes et de médecins;

b) on suppose de même qu'il n'y a pas de dissimulation de revenus dans les secteurs des organismes sans but lucratif et des services des administrations publiques;

c) lorsqu'il existe une méthode particulière et que l'imputation est faite directement, comme pour les loyers et la construction, on suppose qu'il n'y a pas de dissimulation additionnelle de revenus;

d) certaines industries agricoles et certaines industries de la fabrication produisant des produits laitiers, de la bière et du vin, de manière à prendre en compte les ventes directes d'aliments : 20 %;

e) commerce de détail : 15 %;

f) services de transport : 25 %;

g) la plupart des services professionnels : 5 %;

h) services de réparation et services aux ménages privés : 30 %;

i) la plupart des autres services : 25 %.

Ces taux s'appliquent aux petites entreprises non constituées en société. Dans le cas des petites entreprises constituées en société, les taux hypothétiques utilisés étaient moitié moins élevés.

Au cours des dernières années, les données relatives aux nouvelles cotisations établies aux fins de l'impôt ont été mises à la disposition de Statistique Canada. Ces données ont servi à la confrontation et à la validation des données relatives à la distribution des revenus dissimulés par industrie à partir des données T1 et T2 ainsi que des ratios décrits précédemment.

Les fichiers de données fiscales utilisés comprenaient divers types de nouvelles cotisations[74]. Pour la présente étude, on a utilisé uniquement les nouvelles cotisations faisant suite à des vérifications et à des enquêtes. De plus, on a conservé uniquement les dossiers où les résultats concordaient avec ce à quoi on peut s'attendre en cas d'activité économique souterraine, c'est-à-dire les cas où la vérification a donné lieu à l'ajustement à la hausse du revenu ou à la baisse des dépenses. Lorsque le revenu a été ajusté à la baisse ou les dépenses, à la hausse, c'est-à-dire lorsque le résultat de la vérification était à l'avantage du contribuable, on a supposé qu'il n'était pas question d'activités souterraines, mais qu'il s'agissait plutôt d'erreurs de la part du déclarant. Les dossiers où aucun changement n'a été apporté ont été conservés de manière à calculer le pourcentage de changement des revenus et des dépenses à la suite des nouvelles cotisations à l'égard des déclarations de revenus.

Les données sur les nouvelles cotisations mises à la disposition de Statistique Canada pour la partie T2 (entreprises constituées en société) des données fiscales ne couvraient que les années allant de 2005 à 2011. Or, les données relatives à 2005 différaient sensiblement de celles des autres années, de sorte qu'elles n'ont pas été utilisées dans la présente étude. Les données relatives aux années allant de 2006 à 2009 étaient les plus complètes, étant donné que la plupart des nouvelles cotisations pour ces années avaient été établies définitivement. Les données pour les années 2010 et 2011 comportaient un moins grand nombre de nouvelles cotisations définitives (particulièrement en 2011), de sorte que l'échantillon total de données était plus réduit et incomplet.

Les données relatives aux nouvelles cotisations par industrie peuvent parfois varier de façon considérable d'une année à l'autre, car un dossier de nouvelle cotisation portant sur des sommes élevées dans une industrie donnée peut modifier considérablement les totaux pour cette industrie. Pour tenir compte des cas extrêmes, on a donc limité les surévaluations ou les sous-évaluations à un maximum de 5 %, considérant le fait que le but était d'estimer la dissimulation de revenus[75].

74. Enquêtes spéciales, vérifications, appels, conversions, processus prévus par le système, rajustements postérieurs à la cotisation, cumul demandé par le client, etc.

75. Dans ce contexte, il faut envisager la dissimulation de revenus comme étant une sous-évaluation récurrente et systématique des revenus ou une surévaluation, elle aussi récurrente et systématique, des dépenses. Les cas d'exception ne sont pas pris en compte, car ils n'échapperont sans doute pas à l'attention des autorités fiscales. L'hypothèse posée ici est que, à la borne supérieure, une entreprise pourrait dissimuler des revenus à concurrence de 10 % tout au plus avant que la chose soit détectée par les autorités fiscales.

Également, de manière à contrebalancer le nombre limité d'observations, on a calculé la moyenne mobile du taux de nouvelles cotisations pour chaque industrie sur un horizon de quatre ans.

Ainsi que c'est le cas dans l'ensemble de l'étude, les taux applicables aux entreprises non constituées en société sont réputés être deux fois plus élevés que pour les entreprises constituées en société. Ces taux ont été appliqués aux estimations du PIB par industrie[76], que l'on a subdivisées, pour la présente étude, entre les entreprises constituées en société et les sociétés non constituées, ainsi qu'entre les petites entreprises et les grandes. On a utilisé à cette fin les revenus d'exploitation selon les fichiers de données fiscales T1 et T2. Ces calculs ont servi à produire une autre distribution de la dissimulation de revenus par industrie à partir des fichiers de vérification fiscale.

Il est à noter que les taux de nouvelles cotisations calculés sont probablement élevés, étant donné que la population de déclarants qui font l'objet d'une vérification par l'ARC n'est pas choisie au hasard. En fait, au chapitre des nouvelles cotisations, on vise particulièrement certaines industries ainsi que les cas qui comportent des valeurs aberrantes[77]. Par ailleurs, certains exploitants souterrains peuvent ne pas avoir produit de déclarations de revenus, et ils seront par conséquent complètement exclus de cet échantillon. Il est cependant probable que cette population est réduite et que son activité économique est négligeable, sinon elle aurait été détectée.

Le rapprochement des deux séries d'estimations a été effectué de la manière suivante :

a) les estimations fondées sur les nouvelles cotisations ont été prises sans modification;

b) on a calculé la valeur totale de la dissimulation de revenus par industrie en déduisant les estimations fondées sur les nouvelles cotisations;

c) la valeur totale obtenue au point (b) est répartie à partir de la distribution des revenus dissimulés par industrie[78].

L'effet de ce rapprochement sur la distribution par industrie est présenté au tableau C.10. D'abord, les fichiers de vérification fiscale ont montré que la dissimulation de revenus est plus répandue qu'on ne l'avait supposé dans le contexte des estimations de la dissimulation de revenus par industrie. Ensuite, des industries généralement considérées comme se prêtant davantage aux activités économiques souterraines, comme le commerce de détail, l'hébergement et les services de restauration, ou encore les autres services (sauf les administrations publiques), présentent une importance moindre lorsqu'on se fonde sur les dossiers de vérification fiscale. Enfin, ces fichiers indiquent que la dissimulation de revenus est nettement plus élevée dans les industries des cultures agricoles et de l'élevage, le commerce de gros, le transport, les services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que les soins de santé et l'assurance sociale.

76. Au moment de l'étude, on ne disposait pas des données relatives au PIB par industrie pour l'ensemble de la période, du fait du calendrier de la révision historique du SCNC. En conséquence, un calcul spécial a été effectué aux fins de l'étude à partir des données au niveau de travail tirées des Comptes canadiens de productivité (1997 à 2008) afin d'estimer le PIB par industrie pour les années allant de 1997 à 2008, puis de procéder à une rétropolation jusqu'en 1992 à partir des taux de croissance du PIB par industrie ayant été publiés précédemment. Des estimations nominales du PIB par industrie ont été projetées pour 2010 et 2011 en se fondant sur la croissance des revenus d'exploitation d'après les dossiers fiscaux, puis elles ont été étalonnées sur les totaux publiés du SCNC.

77. Le lissage des données relatives aux nouvelles cotisations contribue à atténuer ce possible biais de sélection.

78. L'écart se chiffrait à 60 % des estimations de la dissimulation de revenus par industrie en 2009, les estimations les plus basses étant celles fondées sur les fichiers de vérification fiscale.

Tableau C.10 Modification de la distribution par industrie par suite du processus de rapprochement, 2009

	Distribution par industries pour :			
	Estimation de la dissimulation des revenus	Fichiers fiscaux vérifiés	Estimations réconciliées	Impact de l'utilisation d'information vérifiée
		pourcentage		sur la distribution
Industries				
Cultures agricoles et élevage	3,2	8,5	5,3	hausse
Foresterie et exploitation forestière	0,1	0,4	0,2	hausse
Pêche, chasse et piégeage	0,2	0,4	0,3	hausse
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	0,0	0,0	0,0	hausse
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,0	0,7	0,3	hausse
Services publics	0,0	0,0	0,0	hausse
Construction	0,0	0,0	0,0	pas de changement
Fabrication	0,2	2,1	0,9	hausse
Commerce de gros	0,0	2,0	0,8	hausse
Commerce de détail	22,9	6,7	16,4	baisse
Transport et entreposage	1,9	4,9	3,1	hausse
Industrie de l'information et industrie culturelle	0,3	1,1	0,6	hausse
Finance, assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail et sociétés de portefeuille	25,3	26,3	25,7	hausse
Logements occupés par leurs propriétaires	0,0	0,0	0,0	pas de changement
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,0	16,5	7,2	hausse
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	1,3	4,7	2,7	hausse
Services d'enseignement	1,3	0,8	1,1	baisse
Soins de santé et assistance social	4,8	11,0	7,3	hausse
Arts, spectacles et loisirs	4,9	1,5	3,6	baisse
Hébergement et services de restauration	18,9	6,7	14,0	baisse
Autres services (sauf les administrations publiques)	13,6	5,6	10,4	baisse
Gouvernements et institutions sans but lucratif au service des ménages	0,0	0,2	0,1	hausse
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**...**

... n'ayant pas lieu de figurer

Source :

Statistique Canada, Division des comptes économiques nationaux, 2013, tabulation spéciale.

Bibliographie

Australian Bureau of Statistics. 2013. *The-Non-Observed Economy and Australia's GDP, 2012*. Australian Bureau of Statistics, Publication 5204.0.55.008. Canberra.

Baldwin, J.R., D. Leung et L. Rispoli. 2013. *Différences de productivité du travail au Canada selon les catégories de taille d'entreprise, 2002 à 2008*. La revue canadienne de productivité, nº 32. Produit nº 15-206-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa : Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/15-206-x/15-206-x2013032-fra.htm (site consulté le 2013-09-03).

Barber-Dueck, C., B. Terefe et M.J. Lamontagne. 2011. *Estimation de l'économie souterraine au Canada, 1992 à 2008*. Division des comptes des revenus et dépenses. Ottawa : Statistique Canada.

Berger, S. 1986. *L'économie non recensée : concepts, méthodes et estimations préliminaires pour le Canada, 1981*. Revue Statistique du Canada, avril 1986. Produit nº 11-003F au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Blades, D.W. 1985. *Crime: What Should Be Included in the National Accounts and What Difference Would It Make.* The Economic of the Shadow Economy, proceedings of the International Conference on the Economics of Shadow Economy, held at the University of Bielefeld, Series in contemporary Economics, vol. 15.

Blades, D.W. et D. Roberts. 2002. *Measuring the Non-Observed Economy*. OECD Statistics Brief. nº 5. Paris. http://www.oecd.org/std/2389461.pdf (site consulté le 2013-09-01).

Atlantic Home Building & Renovation – sector council. 2004. *Current Impact of the Underground Economy – Residential Construction Sector in Nova Scotia*. Nouvelle-Écosse, Canada. http://www.ahbrsc.com/downloads/ue%20final%20report.pdf (site consulté le 2013-09-01).

European Union. 2011. "Chapter 6: The Informal Sector." *Essential SNA: Building the Basics, 2010 Edition*. EUROSTAT methodologies & Working Papers. Luxembourg. p. *97-112.*

Fortin, B., G. Lacroix et D. Pinard. 2010. « An Evaluation of the Underground Economy in Quebec : A Microeconometric Approach ». *International Economic Journal* 24 (4) : 463 à 479.

Fortin, B., P. Fréchette et J. Noreau. 1992. « *L'Économie Souterraine au Québec* ». *Interface* 13 (3) :16 à 18.

Gervais, G. 1994. *La dimension de l'économie souterraine au Canada*. Études de comptabilité nationale, nº 2. Produit nº 13-603-MPF1994002 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Gomis-Porqueras, P., A. Peralta-Alva et C. Waller. 2011. *Quantifying the Shadow Economy: Measurement with Theory*. Working Paper 2011-015A. Federal Reserve Bank of St-Louis. St-Louis.

Jackson, C. 1992. *La valeur du travail ménager au Canada, 1986*. Comptes des revenus et dépenses série technique, nº 19. Produit nº 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Kemp, K. 1992. *Achats outre-frontière — tendances et mesure***.** Comptes des revenus et dépenses série technique, nº 21. Produit nº 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Lachenmeier D.W. 2012. "Unrecorded and Illicit alcohol." *Alcohol in the European Union. Consumption, Harm and Policy Approaches*. Dans : Anderson, P., L. Møller and G. Galea (ed.). WHO Regional Office for Europe, Copenhagen, Denmark. p. 29 à 34.

Lachenmeier, D.W., G. Gmel et J. Rehm. 2013. *"Unrecorded Alcohol Consumption." Alcohol Science, Policy and Public Health*. Oxford University Press, United Kingdom. p. 132 à 142.

LCBO. 2003-2011. Rapports annuels. Ontario.

Lemieux, P. 2007. "*L'Économie Souterraine – Causes, Importance, Options.*" Les Cahiers de recherche de l'Institut économique de Montréal, Montréal, Canada. p. 36.
http://www.iedm.org/fr/605-leconomie-souterraine-causes-importance-options (site consulté le 2013-06-03).

Macdonnal, S., S. Wells and N. Giesbrecht. 1999. "Unrecorded Alcohol Consumption in Ontario, Canada: Estimation Procedures and Research Implications." *Drug and Alcohol Review* 18: 21-29.

Ministère des finances du gouvernement du Québec. 2005. "L'Évasion Fiscale au Québec – Sources et Ampleur." *Études économiques, fiscales et budgétaires*. Vol. 1, nº. 1. Québec, Canada.

Morissette, Charles. 2012. *L'économie souterraine au Canada, 1992 à 2009*. Le Quotidien, Statistique Canada, 21 septembre, 2012. Ottawa : Statistique Canada.
http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120921/dq120921g-fra.htm (site consulté le 2013-06-03).

Ontario Construction Secretariat. 2010. "Underground Economy in Construction – It Costs Us All." Ontario, Canada.
http://www.iciconstruction.com/resources/industry_publications/underground_economy_issues.cfm (site consulté le 2013-06-03).

Organisation de coopération et de développement économiques, Fonds monétaire international, Organisation internationale du travail et CIS STAT 2002, *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, OCDE, Paris.
http://www.oecd.org/fr/std/cn/manuelsurlamesuredeleconomienonobservee.htm (site consulté le 2013-06-01).

Schneider, Friedrich. 2011. *Size and Development of the Shadow Economy of 31 European and 5 Other OECD Countries from 2003 to 2012: Some New Facts*. Johannes Kepler Universitat.
http://www.econ.jku.at/members/Schneider/files/publications/2012/ShadEcEurope31.pdf (site consulté le 2013-09-01).

Statistique Canada. 2009. *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat 2007*, produit nº 13-015-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-015-x/13-015-x2009000-fra.htm (site consulté le 2013-09-01).

———. 2008, *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit nº 13-017-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
http://www.statcan.gc.ca/pub/13-017-x/13-017-x2008001-fra.pdf (site consulté le 2013-06-28).

———. 1990. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit nº 13-603F, nº 1 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario.

———. nd. *Statistiques financières et fiscales des entreprises*. Produit nº 61-219 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario.
http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=61-219-XWF (site consulté le 2013-09-01).

Terefe, Berouk. 2002. *The Underground Economy in Canada*. Division des comptes des revenus et dépenses. Statistique Canada, document de travail non publié. Ottawa, Ontario.

United Nations Economic Commission for Europe. 2008. *Non-Observed Economy in National Accounts – Survey of Country Practices*. United Nations Publication. New York and Geneva.
http://www.unece.org/stats/publications/NOE2008.pdf (site consulté le 2013-06-01).

World Health Organization. 2011. *Global Status Report on Alcohol and Health*. Switzerland.
http://www.who.int/substance_abuse/publications/global_alcohol_report/en/ (site consulté le 2013-09-01).